

29.09.2009

N°6100^P
CHAMBRE DES DEPUTES
2ième Session extraordinaire 2009

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010

* * *

VOLUME II

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL 2009-2013
(29.9.2009)

EXPOSE INTRODUCTIF

Dans sa déclaration du 29 juillet 2009 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a insisté sur le fait que "des finances publiques saines avec, sur le long terme, un solde budgétaire excédentaire et un faible taux d'endettement constituent les conditions indispensables pour assurer la prospérité du pays sur le moyen et le long terme". A cette fin, le Gouvernement s'est fixé comme ligne de conduite de poursuivre au cours de la nouvelle période législative une politique budgétaire prudente qui respecte les objectifs du pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne.

Dans sa déclaration du 29 juillet 2009, le Gouvernement note également que le début de la nouvelle période législative est caractérisée par une grave crise économique internationale qui a des répercussions fortes sur la situation des finances publiques de tous les pays, en ce compris le Luxembourg et ajoute que la dégradation des principaux équilibres économiques depuis fin 2008 s'est répercutée sur les finances de l'Etat sous le double effet de la diminution des recettes fiscales et de l'accroissement des dépenses sociales et d'investissements de l'Etat.

Aux termes de cette déclaration, le Gouvernement continuera à mener une politique anti-cyclique et laissera jouer les stabilisateurs automatiques durant la période de récession économique. Afin d'éviter une détérioration durable des finances publiques, le Gouvernement veillera à éviter, à l'expiration du programme de relance économique, une croissance des dépenses de l'Etat qui excède la croissance économique à moyen terme.

Dans cet esprit, il se fixe pour objectif de maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé et proche de celui applicable au milieu de la période législative écoulée.

En vue d'atteindre ces objectifs, il s'impose notamment d'accorder une attention appropriée à l'évolution des dépenses d'investissements directs et indirects des trois secteurs de l'Administration publique (Administration centrale; Sécurité sociale; Administrations communales).

Le présent programme pluriannuel, qui couvre la période 2009-2013, analyse en détail l'évolution des dépenses en capital qui sont financées à charge du budget de l'Etat tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité et par les différents fonds spéciaux.

A cet égard, il importe de relever que le programme pluriannuel des dépenses en capital est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat. Les dépenses du programme pluriannuel qui sont renseignées dans les tableaux ci-après sous le chapitre A ne tiennent donc pas compte des dépenses de l'Administration centrale qui sont financées par l'intermédiaire des fonds spéciaux de l'Etat ou par l'intermédiaire de certains établissements publics, ni des dépenses en capital qui sont financées par les 2 autres secteurs de l'Administration publique, soit en l'occurrence le secteur des Administrations locales et le secteur de la Sécurité sociale.

Les tableaux qui figurent au chapitre B du présent programme pluriannuel fournissent cependant des renseignements détaillés au sujet de l'évolution des dépenses des principaux fonds spéciaux de l'Etat et notamment des objectifs financiers que le Gouvernement s'est fixés pour les années 2011 à 2013 et qui requièrent un réexamen au cours des prochains mois de certains projets d'investissement quant à leur coût ou quant à leur date de réalisation.

Les dépenses de l'ensemble de l'Administration centrale englobant les fonds spéciaux, les établissements publics et les services de l'Etat à gestion séparée sont analysées plus amplement dans le cadre du Volume III de l'exposé introductif du projet de budget pour 2009. Le Volume III explique également le lien entre les dépenses budgétaires qui figurent au projet de loi budgétaire et les dépenses de l'Administration centrale et de l'Administration publique.

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2009-2013

A) Tableaux

Inspection
générale des finances

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL
(2009 - 2013)

Département	Budget 2009	Projet 2010	Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2013
30 - Ministère d'Etat	2.592	2.413	1.748	1.589	1.617
31 - Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration . .	42.553	44.103	47.259	48.694	49.224
32 - Ministère de la Culture	17.481	17.810	19.855	19.640	19.636
33 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	112	104	184	169	141
34 - Ministère des Finances	84.788	47.992	43.231	43.075	42.255
35 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur . . .	39.459	68.514	86.222	87.615	87.398
36 - Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	15.800	16.263	16.935	16.970	21.199
37 - Ministère de la Justice	965	825	827	849	976
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	12.808	12.189	14.059	14.051	14.077
39 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	66.300	89.139	83.686	87.218	169.023
40 et 41 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	37.729	34.704	81.584	80.267	80.664
42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration	78.225	72.313	74.386	79.239	87.387
44 - Ministère de la Santé	43.895	42.475	43.035	45.022	46.500
45 - Ministère du Logement	66.299	61.018	75.222	75.465	64.105
46 - Ministère du Travail et de l'Emploi	463	453	391	295	322
47 et 48 - Ministère de la Sécurité sociale	474	519	480	538	285
49 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	57.860	57.768	59.174	59.058	54.267
50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	369.830	374.299	386.724	351.205	368.493
52 - Ministère de l'Egalité des chances	10	9	16	11	8
TOTAL DES DEPENSES	937.640	942.910	1.035.018	1.010.971	1.107.576

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
30 - MINISTERE D'ETAT							
Section 30.3 - Conseil d'Etat							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	30	1	15	1	30
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	7	5	5	5	5
Total des dépenses de la section 30.3			37	6	20	6	35
Section 30.4 - Gouvernement							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	32	32	32
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	13	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de di- vers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	80	25	25	25	25
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	10	20	20	20	20
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	35	40	40	40	40
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	30	35	35	35	35
74.301	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'ac- quisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'ac- quisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télé- communication	23	60	20	30	20
Total des dépenses de la section 30.4			224	186	178	188	178
Section 30.5 - Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	10	10	1	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	12	1	1	1
Total des dépenses de la section 30.5			13	24	4	4	13
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	*	28	45	32	32
74.010	02.00	Acquisition de machines de bureau	3	8	8	8	8
74.020	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	9	9	10	10	10

30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.021	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	730	730	730	730
74.040	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	216	180	200	200	200
74.050	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	70	70	70	70	70
74.051	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	555	555	250	120	120
74.060	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	60	50	50	50	50
74.061	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	495	460	150	150	150
74.521	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	19	-	-	-
Total des dépenses de la section 30.6			2.158	2.108	1.513	1.370	1.370
Section 30.7 - Cultes							
52.003	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	50	-	-	-	-
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	67	*	*	*
Total des dépenses de la section 30.7			50	67	-	-	-
Section 30.8 - Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	08.40	Acquisition de véhicules automoteurs	30	-	-	-	-
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	1	3	14	3	3
74.011	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	*	*	*	*	*
74.040	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	76	15	15	15	15
74.041	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux	3	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 30.8			111	22	33	22	22
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 30			2.592	2.413	1.748	1.589	1.617

31.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES							
Section 31.0 - Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	32	32	-
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	3	3	3
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	25	25	30	31	32
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	10	10	11
74.300	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	200	205	210
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	-	-	-
Total des dépenses de la section 31.0			182	232	275	281	256
Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	400	400	410	420	431
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	700	635	651	667	684
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total des dépenses de la section 31.1			1.132	1.067	1.093	1.119	1.147
Section 31.4 - Immigration							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	56	-	-	-

31.4 - Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	1	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 31.4	1	56	-	-	-
Section 31.5 - Direction de la défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	65	65	65	65
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.800	1.900	2.000	2.100
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	877	1.200	1.750	1.194	1.521
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32	-	-	-
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.380	37.000	40.000	42.000	42.000
		Total des dépenses de la section 31.5	38.797	40.097	43.715	45.259	45.686
Section 31.6 - Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	787	500	309	308	238
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	17	7	32	32	32
74.020	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	4	3	3	4	4
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	60	59	60	62	63
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	91	400	260	307	306
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	95	90	109	110	113
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	687	720	75	75	75
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	-	5	5	5	5
74.300	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	53	28	254	260	267

31.6 - Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	361	22	76	200	440
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	112	126	250	250	158
74.330	02.10	Matériel de protection n.b.c.	110	106	111	222	228
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	26	27	30	32	35
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	13	42	43	40	41
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	5	5	5	5	5
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	-	460	476	72	74
Total des dépenses de la section 31.6			2.426	2.605	2.103	1.989	2.089
Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire							
74.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	47	73	46	46
Total des dépenses de la section 31.7			15	47	73	46	46
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 31			42.553	44.103	47.259	48.694	49.224

32.0 - Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
32 - MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 - Culture: dépenses générales							
61.010	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	350	350	175	-	-
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	5.310	8.000	8.000	8.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides	42	38	50	50	50
72.000	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	5	50
74.000	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	500	50	50	25
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	9	9	10	10	10
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	10	6	12	13	10
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	11	11	12	13	10
74.061	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	-	-	-	-
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	70	70	100	100	100
74.072	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations"	-	110	-	-	-
74.300	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	10	2	5	5	5
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000	11.300	11.300	11.300	11.300
93.001	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif).....	550	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 32.0			17.117	17.756	19.764	19.546	19.560
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux							
52.000	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	240	-	-	-	-
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25	25	-
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	10	8	5

32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.040	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	2	2	2
74.050	08.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	8	8	14	14	14
74.300	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	6	6	15	15	20
Total des dépenses de la section 32.1			255	15	71	69	46
Section 32.4 - Archives nationales							
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	47	-	-	-	-
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	-	-	-	-
74.070	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	15	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 32.4			74	-	-	-	-
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel							
63.041	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	20	40	20	25	30
Total des dépenses de la section 32.5			20	40	20	25	30
Section 32.7 - Centre national de littérature							
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	2	-	-	-	-
74.070	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	7	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 32.7			9	-	-	-	-
Section 32.8 - Commissariat à l'enseignement musical							
74.300	08.00	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques	7	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 32.8			7	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 32			17.481	17.810	19.855	19.640	19.636

33.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales							
41.050	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement postprimaire organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	90	40	155	155	124
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	15	-	21	6	8
74.050	04.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	50	-	-	-
Total des dépenses de la section 33.0			105	90	176	161	132
Section 33.2 - Recherche et innovation							
74.010	04.60	Acquisition de machines de bureau	-	7	-	-	-
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	7	7	8	8	8
Total des dépenses de la section 33.2			7	14	8	8	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 33			112	104	184	169	141

34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
34 - MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 - Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
54.031	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
54.032	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
54.034	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
54.035	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
54.036	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	500	500	500	500
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	5.000	5.000	5.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.200	12.800	13.000	13.000	13.000
71.051	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
74.000	01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	-	-	-

34.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
81.030	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.070	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.091	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.098	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.105	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	641	641	641	641
84.123	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.237	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.900	15.700	10.000	10.000	10.000
Total des dépenses de la section 34.0			34.343	44.752	40.752	40.752	40.752

34.1 - Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
Section 34.1 - Inspection générale des finances							
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	-	-	-
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 34.1			44	12	12	12	12
Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.060	01.23	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	6	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 34.2			7	1	1	1	1
Section 34.3 - Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
Total des dépenses de la section 34.3			4	4	4	4	4
Section 34.4 - Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	-	20	85	66	-
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	3	3	3	3
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	73	5	25	35	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	11	8	5	21	5
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	212	132	323	233	47
74.060	01.22	Acquisition de logiciels	92	72	195	78	20
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12	12	12	12	12
Total des dépenses de la section 34.4			405	251	648	448	92
Section 34.5 - Enregistrement et domaines							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	36	36	19	18	19
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	24	23	13	13	13

34.5 - Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	6	3	5	5	5
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	98	33	15	15	15
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	60	121	10	10
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	15	15	15	15	15
		Total des dépenses de la section 34.5	274	171	189	77	78
Section 34.6 - Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	210	210	210	210	210
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	14	12	12	12	12
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	35	38	33	33	33
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	31	37	40	40	40
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	350	70	50	50
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.674	1.655	730	1.040	575
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	55	55	55	55
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues	90	50	50	50	50
		Total des dépenses de la section 34.6	4.433	2.482	1.275	1.565	1.100
Section 34.7 - Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	45	46	46	32	32
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	10	10	11	11	11
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	3	3	3	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	14	150	130	45	45
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	132	79	85	75	75

34.7 - Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	75	33	75	50	50
		Total des dépenses de la section 34.7	279	321	350	216	216
Section 34.8 - Dette publique							
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	45.000	*	*	*	*
		Total des dépenses de la section 34.8	45.000	-	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 34	84.788	47.992	43.231	43.075	42.255

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR							
Section 35.0 - Economie							
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.500	1.500	1.500
51.042	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	1.000	1.000	1.000	1.000
51.043	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	6.750	7.000	7.000	7.000
51.044	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie énergétique avancée. (Sans distinction d'exercice)	150	-	-	-	-
51.045	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
51.046	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	8.000	-	-	-
51.050	11.30	Application de la législation en matière d'aide à la recherche-développement et à l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	-	-	-	-
51.052	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	500	500	500	500
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	21.200	21.200	18.700

35.0 - Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
52.000	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	100	100	150	175	200
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	250	250	150	50
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	*	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	4.000	5.000	5.000	5.000
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	300	250	250	250
73.050	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	400	400	400	400
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.300	8.000	12.000	12.000	12.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18	18	-	-
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	15	30	20
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	110	108	110	120	120
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	30	25	35	35	35
74.061	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

35.0 - Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	29.300	32.350	35.400	35.900
Total des dépenses de la section 35.0			37.152	67.763	84.278	87.260	85.175
Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)							
74.000	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs	18	-	-	-	-
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	7	7	17	8	8
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	65	85	95	110	120
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	53	59	65	75	75
Total des dépenses de la section 35.1			143	151	177	193	203
Section 35.4 - Conseil de la concurrence							
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	5	-	-	-	-
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	-	2	-
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	-	-	-	1	-
Total des dépenses de la section 35.4			5	-	-	3	-
Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences							
51.001	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	500	1.500	-	-
Total des dépenses de la section 35.5			2.000	500	1.500	-	-
Section 35.7 - Inspection de la concurrence							
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	5	-	-	5
Total des dépenses de la section 35.7			-	5	-	-	5

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
		Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	20	32	-
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	5	4	-	-	-
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	69	79	230	111	1.998
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	85	12	17	17	17
		Total des dépenses de la section 35.8	159	95	267	160	2.015
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 35	39.459	68.514	86.222	87.615	87.398

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME							
Section 36.0 - Classes moyennes							
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	5	5	5
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.100	7.600	9.100	9.100	9.600
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	150	150	150
74.050	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	8	3	3	3	3
74.060	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	3	3	4	4
Total des dépenses de la section 36.0			8.110	8.606	9.261	9.262	9.762
Section 36.1 - Tourisme							
52.040	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	26	26	32	36	38
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	74	74	85	90	90
74.000	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	-	21	-
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	48	48	48	50	52
74.050	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	*	*	-	2	-
74.080	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	10	9	9	9	10
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500	7.500	7.500	7.500	11.247
Total des dépenses de la section 36.1			7.690	7.657	7.674	7.708	11.437
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 36			15.800	16.263	16.935	16.970	21.199

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 - Justice							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	-	30
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 37.0			1	1	1	1	31
Section 37.1 - Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	20	40	20	20	20
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	32	32	25	30	30
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	5	-	5	8	5
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20	20	20	25	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	6	7	7	8	7
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	5	4
Total des dépenses de la section 37.1			86	102	80	96	91
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires							
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	196	112	44	44	156
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau	9	7	7	11	8
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	550	538	542	535	535
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	20	20	25	25	25
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	103	25	127	127	129
74.540	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	20	-	-	-
Total des dépenses de la section 37.2			877	722	745	742	853
Section 37.3 - Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	10	1
Total des dépenses de la section 37.3			1	1	1	10	1
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 37			965	825	827	849	976

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE							
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses							
62.010	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.116	-	-	-	-
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	2	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 38.0			1.118	-	-	-	-
Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	6	-	-	4	-
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	-	3	-
Total des dépenses de la section 38.3			8	2	-	7	-
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique							
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	6	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 38.4			6	-	-	-	-
Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	20	20	-	20
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	30	15	-	-	-
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	4.100	5.800	4.500	4.500	4.500
74.051	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	2.600	2.600	4.000	4.000	4.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	2.378	2.400	3.000	3.000	3.000
74.061	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	1.231	1.120	2.000	2.000	2.000
Total des dépenses de la section 38.5			10.339	11.955	13.520	13.500	13.520
Section 38.6 - Service central des imprimés							
74.011	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	85	39	170	170	170
74.021	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	5	3	10	10	10
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	580	57	30	30	30
74.041	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	33	13	10	10	10
74.043	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif).....	100	50	262	262	262
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	34	62	45	50	55
Total des dépenses de la section 38.6			837	224	527	532	537
Section 38.7 - Service eLuxembourg							
74.300	Divers codes	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	-	-	-	-
74.301	Divers codes	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	40	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 38.7			490	-	-	-	-
Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	11	8	12	12	20
Total des dépenses de la section 38.8			11	8	12	12	20
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 38			12.808	12.189	14.059	14.051	14.077

39.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION							
Section 39.0 - Dépenses générales							
74.040	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1	-	-	-
74.050	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	3	8	3	3	3
74.061	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	*	*	*	*	*
74.062	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	-	-	15	-	-
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	125	-	-	5
74.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	43	39	50	50	50
Total des dépenses de la section 39.0			296	172	68	53	57
Section 39.1 - Finances communales							
63.000	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	11.000	12.000	13.000	14.000
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	893	893	893	893	893
63.003	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	3.000	2.000	3.000	2.000	1.500
63.004	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	14.000	14.000	15.000	15.000
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	372	372	372	372	372
63.022	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300

Section 39.1 - Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
63.023	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	4.000	4.000	4.500	5.000	7.000
63.024	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300	300	300	200	200
63.025	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	500	500	500	500	500
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	100	100	100	100	100
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	1.750	1.500	1.500	2.000	3.000
Total des dépenses de la section 39.1			31.215	34.965	37.464	39.364	42.864
Section 39.2 - Commissariats de district							
74.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	5	5	5	5	5
74.251	01.10	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels à ventiler	-	-	3	3	3
74.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1	1	2	2	2
Total des dépenses de la section 39.2			6	6	10	10	9
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 39.4			1	-	-	-	-
Section 39.5 - Police grand-ducale							
72.000	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques	-	9.616	-	-	-
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2.472	2.500	2.900	2.900	2.900

39.5 - Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.001	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	217	220	225	200	200
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	320	300	300	300	300
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	50	200
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	1.815	2.635	2.730	2.110	1.875
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.251	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	50	5	250	5	5
74.300	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.280	3.340	1.290	1.145	1.515
74.305	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	656	668	620	470	440
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	1.015	720	990	830	485
Total des dépenses de la section 39.5			7.835	20.014	9.315	8.015	7.925
Section 39.6 - Administration des services de secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	258	277	272	278	278
72.000	13.90	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	*	*	*	4.500
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	3.822	4.385	3.861	3.935	3.788
74.010	03.50	Acquisition de machines de bureau	17	8	31	6	-
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	583	137	1.679	373	315
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	350	672	925	725	539
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	28	2	424	460	196

39.6 - Administration des services de secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	80	90	196	201	153
		Total des dépenses de la section 39.6	5.138	5.572	7.388	5.978	9.769
Section 39.7 - Grande Région							
74.320	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	3	5	1	1	1
		Total des dépenses de la section 39.7	3	5	1	1	1
Section 39.8 - Aménagement communal							
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	8	-	-	-	-
		Total des dépenses de la section 39.8	8	-	-	-	-
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau							
52.010	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice)	100	100	*	*	*
53.010	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	100	180	180	100	100
63.000	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	150	150	150	170	175
63.001	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	-	-	-	-
63.003	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	-	-	-	-
72.010	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	12	10	100	200	50
73.032	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	900	1.300	1.400	1.400	1.400

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
73.040	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.150	-	-	-	-
73.070	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	170	125	125	125	125
74.000	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	270	181	75	300	75
74.010	07.40	Acquisition de machines de bureau	5	10	10	20	10
74.020	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	2	5	5	5	5
74.030	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	145	188	920	120	180
74.031	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	150	150	150	200	100
74.050	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	4	5	5	5	5
74.051	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	51	84	100	100	100
74.060	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	5	5	3	5	3
74.061	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	213	199	200	200	200
74.080	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	5	5	175	5	5
74.300	10.40	Acquisition de matériel piscicole	8	9	8	8	30
93.000	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	16.540	25.700	25.834	30.834	105.834
		Total des dépenses de la section 39.9	21.799	28.405	29.440	33.797	108.397
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 39	66.300	89.139	83.686	87.218	169.023

40.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE							
Section 40.0 - Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	1.215	760	770	770	770
74.300	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	332	332	350	360	380
Total des dépenses de la section 40.0			1.547	1.092	1.120	1.130	1.150
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation							
74.300	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	51	51	52	52	52
74.301	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	1.043	1.000	1.300	1.400	1.400
Total des dépenses de la section 40.1			1.094	1.051	1.352	1.452	1.452
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
Total des dépenses de la section 40.2			7	7	7	7	7
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8	-	13	-
Total des dépenses de la section 40.3			-	8	-	13	-
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement							
64.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	7.000	45.000	45.000	45.000
Total des dépenses de la section 40.5			6.000	7.000	45.000	45.000	45.000

40.7 - Education différenciée

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
Section 40.7 - Education différenciée							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	95	50	115	115	115
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	20	25	25	25	25
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	100	115	130	135	135
74.300	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	125	135	135	140	135
Total des dépenses de la section 40.7			340	325	405	415	410
Section 40.8 - Service de la formation des adultes							
74.040	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	60	10	10	10	10
Total des dépenses de la section 40.8			60	10	10	10	10
Section 40.9 - Inspectorat							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	6	21	15	15	15
Total des dépenses de la section 40.9			6	21	15	15	15
Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infra- structure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.200	5.000	2.300	-	-
Total des dépenses de la section 41.1			5.200	5.000	2.300	-	-
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle							
74.000	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	69	-	-	-	-
74.250	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	3.225	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 41.3			3.294	-	-	-	-
Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	100	100	120	120
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18	33	-	-	-

41.4 - Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	1	-	15	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	8	8	10	10	25
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	22	25	30	30	25
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10	10	10	10	10
93.001	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	11.500	-	-	-	-
93.002	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	3.500	3.500	4.000	4.000	4.000
93.003	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	5.000	16.481	25.000	26.000	6.000
93.004	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	-	-	-	-	20.000
Total des dépenses de la section 41.4			20.158	20.158	29.150	30.185	30.180
Section 41.5 - Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18	5	5	20
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	20	13	15	15	15
Total des dépenses de la section 41.5			20	31	20	20	35
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel							
61.011	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux	-	-	200	-	400
61.012	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement, de transformation et de remplacement d'installations et de mobiliers	-	-	2.000	2.000	2.000
Total des dépenses de la section 41.6			-	-	2.200	2.000	2.400

41.7 - Ecole nationale de l'éd. physique et des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
		Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	-	-	15	-
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	3	2	5	5	5
		Total des dépenses de la section 41.7	3	2	5	20	5
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 40/41	37.729	34.704	81.584	80.267	80.664

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION							
Section 42.0 - Famille							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.310	8.400	7.910	7.910	6.098
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	23	-	23	23	23
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	8	9	9	9	9
74.011	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	-	3	-	4	-
74.012	06.36	Acquisition de machines de bureau pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	3	3	4	4	-
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.060	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	8	5	20	10	10
74.080	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	3	3	-	4	-
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	67.000	60.000	65.000	70.000	80.000
Total des dépenses de la section 42.0			74.357	68.426	72.969	77.967	86.143
Section 42.2 - Solidarité							
93.000	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	25	25
Total des dépenses de la section 42.2			-	-	-	25	25
Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	43	-	50	40	40
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	5	13	1	-	-
74.060	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	9	-	-	-
Total des dépenses de la section 42.3			48	21	51	40	40

42.4 - Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
Section 42.4 - Fonds national de solidarité							
74.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	18	-	-	-	-
74.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	9	-	8	-	-
74.020	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	27	-	-	-	-
74.080	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	21	16	-	-	-
74.550	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	-	2	-	-	-
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	7	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 42.4			82	18	8	-	-
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
74.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	8	16	5	6	6
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	240	600	270	280	280
74.060	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.253	3.100	900	800	800
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	20	17	24	24	24
Total des dépenses de la section 42.5			3.523	3.735	1.201	1.112	1.112
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	73	-	40	25	33
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	2	-	5	-	-
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	35	35	-	-	-
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4

42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	29	22	22	22	22
		Total des dépenses de la section 42.6	143	61	71	51	59
		Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	66	25	66	18	-
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	6	3	-	8	-
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8	11	10	-
		Total des dépenses de la section 42.8	72	36	77	36	-
		Section 42.9 - Service national d'action sociale					
74.060	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	1	1	8	8	8
		Total des dépenses de la section 42.9	1	1	8	8	8
		Section 43.0 - Office national de l'enfance					
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	16	-	-	-
		Total des dépenses de la section 43.0	-	16	-	-	-
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 42/43	78.225	72.313	74.386	79.239	87.387

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
44 - MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 - Ministère de la Santé							
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	24	-	-	-	-
74.035	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	-	75	-	-	-
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	2	2	2
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	2	2	2	2
Total des dépenses de la section 44.0			27	78	4	4	4
Section 44.1 - Direction de la santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	22	43	22	44	22
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	11	14	25	20	20
74.020	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	2	1	2	2	2
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	116	79	80	80	80
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	10	32	70	70	70
74.060	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	29	18	60	60	60
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	8	8	8
74.550	05.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	7	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.1			196	199	267	284	262
Section 44.2 - Laboratoire national de santé							
74.000	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	25	18	25	25	25
74.010	05.20	Acquisition de machines de bureau	9	13	7	7	7
74.020	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.030	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	800	800	800	1.000	1.000
74.040	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	-	-	-
74.050	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	15	25	12	12	12

44.2 - Laboratoire national de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.060	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	123	55	25	30	30
74.080	05.20	Acquisition de mobilier	10	10	20	15	15
74.171	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	1	1	3	3	3
74.300	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	-	-	100	75	75
74.301	05.20	Service d'immunologie: crédit d'équipement	-	-	20	15	15
74.302	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement	462	462	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.2			1.446	1.386	1.014	1.184	1.184
Section 44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	463	242	500	500	500
Total des dépenses de la section 44.3			463	242	500	500	500
Section 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5.500	4.500	4.000	4.000	4.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	473	473	400	400	400
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.530	1.320	500	500	500
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	260	250	350	350	350

44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	34.000	34.000	36.000	37.800	39.300
51.500	05.22	Participation aux frais d'investissement d'établissements hospitaliers	-	27	-	-	-
Total des dépenses de la section 44.4			41.763	40.570	41.250	43.050	44.550
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 44			43.895	42.475	43.035	45.022	46.500

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
45 - MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 - Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	96	96
51.003	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.575	2.135	1.844	2.705	2.137
51.004	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.016	5.000	14.361	13.869	14.108
51.006	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182	206	125	86	92
51.008	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.040	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.145	5.000	4.200	4.900	5.910
51.042	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.864	1.826	847	1.745	899

45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
51.043	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.044	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	1.656	1.745	3.255	2.725	1.038
53.000	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	11.000	12.500	13.000	13.000
53.001	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.800
53.003	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	3.000	3.000	3.000	3.000
53.004	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	30
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	300	300	300
53.008	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	50	100	100	100
63.002	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	896	912	969	1.603	125

45.0 - Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
63.003	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.300	5.060	9.340	7.031	3.790
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	250	250	150	75
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000	13.000	15.000	15.000	10.000
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	25	-	-	25	-
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	4	3	4	4	4
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	15	-	-	-	-
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	94	55	50	50	50
81.030	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	4.000	10.000	7.500	7.500	7.500
83.000	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50	50	50	50	50
Total des dépenses de la section 45.0			66.299	61.018	75.222	75.465	64.105
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 45			66.299	61.018	75.222	75.465	64.105

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI							
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales							
74.000	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32	18	-	-
74.040	06.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3	-	-	-
Total des dépenses de la section 46.0			-	35	18	-	-
Section 46.1 - Administration de l'emploi							
74.000	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs	32	23	-	-	-
74.010	06.43	Acquisition de machines de bureau	15	10	20	20	20
74.040	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	20	6	20	15	15
74.050	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	15	15	60	25	25
74.060	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	1	2	35	15	15
Total des dépenses de la section 46.1			83	56	135	75	75
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	51	54	60	65	72
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	15	20	25	27	30
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	55	33	33	37	38
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	30	30	32	34	34
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	15	20	20	25	25
Total des dépenses de la section 46.2			166	157	170	188	199
Section 46.3 - Ecole supérieure du travail							
74.010	04.50	Acquisition de machines de bureau	10	-	-	-	11
74.040	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	-	2	2
Total des dépenses de la section 46.3			10	-	-	2	13
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés							
52.000	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	179	179	38	-	-

46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	30	30	35
		Total des dépenses de la section 46.5	204	204	68	30	35
		TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 46	463	453	391	295	322

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	32	-
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	20	-	25	-
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	30	20	35	35	35
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice)	214	295	355	300	145
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	1	1	1	1	1
Total des dépenses de la section 47.1			245	336	391	393	181
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement	155	15	14	59	14
Total des dépenses de la section 47.2			155	15	14	59	14
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales							
74.250	06.10	Frais d'équipement	68	161	30	44	62
Total des dépenses de la section 47.3			68	161	30	44	62
Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales							
74.250	13.90	Frais d'équipement	-	-	9	6	2
Total des dépenses de la section 47.4			-	-	9	6	2
Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	36	36	18
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	8	-	-	8
74.040	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	6	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 47.6			6	8	36	36	26
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 47/48			474	519	480	538	285

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30	-	-	-
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	24	-	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	12	15	15	12	12
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	45	-	45	-
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	10	2	10	10	10
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
Total des dépenses de la section 49.0			50	96	54	96	51
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
73.000	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	50	50	50	50
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	53.500	53.500	55.000	55.000	50.000
Total des dépenses de la section 49.1			53.600	53.550	55.050	55.050	50.050
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	164	151	165	170	175
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	10	10	13	14	14
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	152	120	130	135	140
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	57	70	70	72	74
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	16	16	16	16	16
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	21	37	23	23	25
Total des dépenses de la section 49.2			420	405	418	431	445

49.3 - Sylviculture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
Section 49.3 - Sylviculture							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.730	1.730	1.730	1.730	1.730
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	745	750	750	750	750
73.010	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	357	355	365	375	385
74.000	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	160	145	150	-	200
74.040	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	132	233	203	135	135
74.050	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	12	10	14	14	14
74.060	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	7	13	15	11
Total des dépenses de la section 49.3			3.146	3.230	3.225	3.019	3.225
Section 49.4 - Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	8	9
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	4	4	4	4
Total des dépenses de la section 49.4			11	11	11	12	13
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	48	50	-	12	-
74.011	10.10	Laboratoire: acquisition de machines de bureau	-	10	-	-	-
74.022	10.10	Inspection vétérinaire. - Acquisition d'installations de télécommunications	3	-	-	-	-
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	120	55	55	55	55
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1

49.5 - Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	-	1	1	1	1
74.530	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	116	-	-	-	-
Total des dépenses de la section 49.5			538	367	307	319	307
Section 49.6 - Viticulture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32	20	20	80
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	5	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	94	76	85	110	95
Total des dépenses de la section 49.6			95	109	110	131	176
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 49			57.860	57.768	59.174	59.058	54.267

50.0 - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES							
Section 50.0 - Dépenses générales							
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	5	2	3	4
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	4	4	4	4
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2	2	2	2
Total des dépenses de la section 50.0			-	11	8	9	10
Section 50.1 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18	25	-	-
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	4	10	10	10	10
74.020	07.20	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	*	*	*
74.040	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	*	*	*
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	36	31	40	40	40
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	25	25	30	40	40
Total des dépenses de la section 50.1			65	84	105	90	90
Section 50.2 - Protection de l'Environnement							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100	100	100	100	120
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	30	20	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	375	175	175	175
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	-	20
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	15	13	15	15	15
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	11	15	15	15

50.2 - Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.000	8.500	9.000	10.000	11.000
93.010	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
Total des dépenses de la section 50.2			19.331	20.018	20.306	21.306	22.346
Section 50.3 - Administration de l'Environnement							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit	10	10	20	20	20
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	27	40	27	42	27
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	12	12	12	12	12
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	20	5
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses	115	200	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	55	1	9	9	9
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	26	25	25	25	25
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	8	58	75	75	75
Total des dépenses de la section 50.3			10.374	10.467	10.409	10.443	10.413
Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts							
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	72	77	96	94	87

50.4 - Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.001	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	72	96	123	281	312
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	16	12	15	11	15
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	1	2	3	2	2
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	65	48	60	80	90
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	26	25	25	25	25
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	25	25	25	25	25
Total des dépenses de la section 50.4			277	285	347	518	556
Section 50.5 - Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18	18	-	-
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	4	3	4	4	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	2	6	5	5	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	5	5	5
Total des dépenses de la section 50.5			9	30	32	14	16
Section 50.6 - Circulation et sécurité routières							
74.040	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	58	57	59	62	65
74.050	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	500	495	510	530	550
Total des dépenses de la section 50.6			558	552	569	592	615
Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	-	32	-
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif).....	1.100	4.000	22.500	38.050	60.100
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	11.500	12.000	12.500	13.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	5.000	6.000	6.000	6.000

50.7 - Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
52.510	12.20	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	-	3	-	-	-
		Total des dépenses de la section 50.7	16.100	20.503	40.500	56.582	79.100
		Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	30	-	-	18	32
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	3	5	3	4	4
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
		Total des dépenses de la section 50.8	35	7	5	24	38
		Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux					
74.000	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	45	-	-
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	-	-	38	5	5
74.020	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	21	-	21	11	26
74.040	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	268	300	300	190	140
74.500	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	23	-	-	-
		Total des dépenses de la section 50.9	289	323	404	206	171
		Section 51.0 - Direction de l'aviation civile					
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	32	-	-	-	-
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	9	1	10	10	10
74.020	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	4	3	1	1	1
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	*	2	3	3	3
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
81.030	12.40	Dotations initiales au capital social de l'agence nationale de sécurité de l'aviation civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	-	*	*	*

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
81.033	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	*	-	-	-
		Total des dépenses de la section 51.0	146	6	14	14	14
Section 51.2 - Garage du Gouvernement							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	184	350	240	240	240
		Total des dépenses de la section 51.2	184	350	240	240	240
Section 51.3 - Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.612	1.505	7.826	6.845	5.774
		Total des dépenses de la section 51.3	1.612	1.505	7.826	6.845	5.774
Section 51.4 - Administration des chemins de fer							
74.000	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22	30	-	-
74.010	12.20	Acquisition de machines de bureau	13	19	25	25	50
74.020	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	14	11	5	3	5
74.040	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	25	35	25	25	25
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	13	10	5	8	20
		Total des dépenses de la section 51.4	64	97	90	60	100
Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	30	-	-
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	6	6	7
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	30	25	33	36	40
93.000	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	3.500	4.000	5.000
		Total des dépenses de la section 51.5	35	30	3.569	4.042	5.047

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
Section 51.6 - Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.250	1.300	1.350	1.400	1.450
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	2.000	500	-
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	20.000	18.500	8.400	4.000	2.400
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	27.500	26.000	18.600	8.400	2.000
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.400	1.500	1.600	1.650	1.700
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.700	5.000	2.800	2.200	1.400
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	180	180	180	180	180
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	640	650	700	750

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
73.016	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.400	2.000	900	100	-
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	365	375	400	410	420
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	1.200	1.300	200
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	720	750	800	820	830
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.780	4.500	5.500	5.500	4.500
73.030	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	15	24	*	*
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510	550	450	450	450
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	1.000	600	400	400
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	100	100	440	10	100
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	100	100	310	200	200
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.540	1.500	900	450	90
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	95	95	100	105	110
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.750	20.400	10	-
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	16.250	20.100	2.300	3.000
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.750	5.000	5.100	6.300	5.700
73.068	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice)	100	20	*	*	*
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.070	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusbiert sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	*	*	*	*
73.071	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	3.000	3.100	3.200	3.300	3.400
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	60	60	54	38	39
74.020	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	24	30	31	32	33
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	90	117	100	100	100
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	2.000	2.050	2.100	2.150	2.200
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	1.000	1.025	1.050	1.075	1.100
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	111	112	113	114
74.043	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	-	30	*	*	*

51.6 - Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	195	195	205	210	215
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	145	95	100	105	105
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	30	30	25	25	25
Total des dépenses de la section 51.6			89.990	99.594	100.007	44.759	33.437
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	700	500	500	500
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	11.000	12.000	12.500	15.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	53.250	55.800	56.400	57.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.000	48.620	50.900	52.100	53.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	7.530	8.000	8.500	9.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	33.100	8.500	8.800	9.200
93.005	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000
Total des dépenses de la section 51.7			219.500	209.200	190.700	193.800	198.700
Section 51.8 - Bâtiments publics							
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.850	1.500	1.650	1.700	1.750
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	300	300	300	300
72.023	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600

51.8 - Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	1.000	1.000	1.000	1.000
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	58	58	160	42	42
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	19	15	15	15	25
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	1	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	22	21	24	38	40
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	8	11	10	10	10
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	65	42	45	46	47
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	175	80	80	100	100
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	6	7	6	6	6
Total des dépenses de la section 51.8			4.754	4.639	4.895	4.862	4.925
Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes							
72.032	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	10	-	-	-	-
74.080	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	806	756	780	850	855
74.081	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice)	310	320	340	455	430
74.082	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	485	205	230	250	300
74.083	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	103	136	140	145	160
74.084	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	474	373	380	420	450

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.085	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	75	77	80	80	85
74.086	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	560	1.415	1.450	700	720
74.088	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	121	145	150	170	170
74.089	08.30 1.0.	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du départements des sports. (Sans distinction d'exercice)	-	140	125	140	140
74.090	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	1.255	1.100	1.100	1.250	1.255
74.091	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	679	380	380	450	425
74.092	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	175	80	80	120	130
74.093	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	122	73	75	80	90
74.094	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	75	100	100	125	120
74.095	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	87	95	90	100	100
74.096	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	101	116	100	120	120
74.097	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice)	15	20	20	25	30

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
74.098	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	60	55	60	60	60
74.100	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	185	230	230	250	250
74.101	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement. (Sans distinction d'exercice)	29	30	35	35	35
74.102	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	700	700	700	900	900
74.103	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	60	30	30	50	50
74.106	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
Total des dépenses de la section 51.9			6.510	6.600	6.700	6.800	6.900
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 50/51			369.830	374.299	386.724	351.205	368.493

Article	Code fonct.	LIBELLE	Budget 2009	Projet 2010	Prévis. 2011	Prévis. 2012	Prévis. 2013
52 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES							
Section 52.0 - Egalité des chances							
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	4	3	10	5	2
74.070	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmmes et des hommes dans les communes	6	6	6	6	6
Total des dépenses de la section 52.0			10	9	16	11	8
TOTAL DES DEPENSES DU DEPARTEMENT 52			10	9	16	11	8

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2009-2013

B) Commentaires

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

30 - ETAT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère d'Etat:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 30.3	Conseil d'Etat	0,6	36,5	6,0	20,0	6,0	35,0
Section 30.4	Gouvernement	359,7	224,1	186,0	178,0	188,0	178,0
Section 30.5	Conseil économique et social	3,1	12,5	24,0	4,0	4,0	13,0
Section 30.6	Centre Comm. Gouvern. . . .	1.428,0	2.157,9	2.108,4	1.512,5	1.369,5	1.369,5
Section 30.7	Cultes	100,0	50,1	67,0	0,1	0,1	0,1
Section 30.8	Médias et Communications . .	1.018,2	110,5	21,7	33,2	21,7	21,7
	Total	2.909,6	2.591,6	2.413,1	1.747,8	1.589,3	1.617,3
	Variation	-	-10,9%	-6,9%	-27,6%	-9,1%	+ 1,8%

2) Considérations générales

Le budget des dépenses en capital du Ministère d'Etat comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.) et de matériel informatique. La section 30.6 - « Centre de communication du Gouvernement » comprend les crédits pour l'acquisition d'équipements informatiques au profit de l'ensemble des Ministères, administrations et autres services de l'Etat (555.000 euros) ainsi que pour l'acquisition de logiciels (460.000 euros).

Comme c'est le cas pour les autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Au titre de la période 2009 à 2013, l'évolution prévisionnelle des principaux crédits du Ministère d'Etat est résumée dans le tableau ci-après:

(en milliers d'euros)

		2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
30.4.74.020	Télécommunications: Réseau Radio . .	80,0	25,0	25,0	25,0	25,0
30.6.74.021	Télécommunications: Autres	750,0	730,0	730,0	730,0	730,0
30.x.74.0xx	Informatique	1.245,0	1.210,0	595,0	465,0	465,0
30.7.52.0xx	Edifices religieux	50,1	67,0	0,1	0,1	0,1
30.8.51.050	Communications électroniques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
30.x.74.000	Véhicules	62,1	28,0	77,0	64,0	64,0
	Autres dépenses	404,3	353,0	320,6	305,1	333,1
	Total	2.591,6	2.413,1	1.747,8	1.589,3	1.617,3

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

31 - AFFAIRES ETRANGERES

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères peuvent être ventilés comme suit:

- A. Sections 31.0 et 31.1: Affaires étrangères
- B. Section 31.4: Travail, Emploi et Immigration
- C. Sections 31.5 et 31.6: Défense
- D. Section 31.7: Coopération et Action humanitaire

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère des Affaires étrangères :

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
A. Affaires étrangères et Immigration . . .	978,6	1.313,7	1.298,7	1.368,0	1.400,6	1.402,0
B. Immigration	0,0	1,0	56,0	0,0	0,0	0,0
C. Défense.	39.010,4	41.222,9	42.701,5	45.819,0	47.248,9	47.774,1
D. Coopération	22,3	15,4	46,8	73,0	46,0	45,5
Total	40.011,3	42.553,0	44.103,0	47.260,0	48.695,5	49.221,6
Variation	-	+6,4%	+3,6%	+7,2%	+3,0%	+1,1%

2) Considérations particulières

I. SECTIONS 31.0 et 31.1 - Affaires étrangères

L'évolution pluriannuelle des crédits de ces deux sections est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
1) Crédits courants d'équipement et de transformation des missions:						
a) Ministère et représentations à l'étranger	959	1.164	1.099	1.168	1.196	1.192
b) Nouvelles missions à l'étranger	20	0	0	0	0	0
2) Système de transmission et d'archivage	0	150	200	200	205	210
Total des crédits	979	1.314	1.299	1.368	1.401	1.402
Variations		+34,2%	-1,1%	+5,3%	+2,4%	+0,1%

Rappelons que ces crédits concernent pour l'essentiel le financement du programme d'équipement et de transformation-modernisation des missions et services du Ministère des Affaires étrangères et n'appellent dès lors pas de plus amples commentaires.

II. SECTIONS 31.5 et 31.6 - Défense

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits des 2 sections du Département de la Défense dont la progression est pour l'essentiel caractérisée par les dotations au profit du fonds d'équipement militaire ainsi que par la participation à la construction d'un nouveau siège de l'OTAN et le renouvellement d'un bâtiment situé sur le site de la NAMSA (art. 31.5.54.062):

(en millions d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Alimentation du fonds d'équipement militaire	34,7	36,4	37,0	40,0	42,0	42,0
- Participation au financement des travaux à intérêt commun des pays membres de l'OTAN (divers crédits) . . .	1,7	1,5	1,9	2,0	2,1	2,2
- Participation au financement d'infrastructures d'organismes internationaux (art. 31.5.54.062).	0,1	0,9	1,2	1,8	1,2	1,5
- Défense nationale (Section 31.6)	2,6	2,4	2,6	2,1	2,0	2,1
Total	39,1	41,2	42,7	45,9	47,3	47,8

31.5.93.000 Alimentation du fonds d'équipement militaire (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution prévisionnelle de la situation financière de ce fonds spécial se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
I. Mouvements du fonds						
- Avoir en début d'exercice	139.593	139.236	115.330	51.689	36.476	2.227
- Dotations budgétaires						
a) Dotation normale	34.650	36.380	37.000	40.000	42.000	42.000
- Dépenses	35.007	60.286	100.641	55.213	76.249	75.009
- Avoir en fin d'exercice	139.236	115.330	51.689	36.476	2.227	-30.782

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
II. Programme des dépenses						
Avion A400M.	3.400	1.909	1.577	611	237	59
Loi du 21.12.2007 (Total):	31.607	48.615	98.064	34.615	25.300	14.700
a) Art. 1 (sans véhicules):						
- Armes et systèmes d'armes	-	5.850	3.340	1.580	3.450	3.950
- Moyens de communication	-	5.000	-	3.450	5.750	2.500
- Matériel de vision nocturne	-	2.786	-	-	-	-
- Autres investissements	1.249	1.961	2.500	3.500	3.000	5.500
- Soldat du futur (équip. individ.) . . .	-	1.000	2.500	2.500	2.500	2.500
- Réaménagement Blesdall	-	4.000	1.000	-	-	-
- Frais d'études	-	1.600	1.750	250	250	250
b) Art. 2 (véhicules):						
- Véhicules reconnaissance	30.358	26.417	77.774	2.635	-	-
- Véhicules tactiques	-	-	6.900	11.500	4.600	-
- Véhicules logistiques	-	-	2.300	9.200	5.750	-
Nouveaux programmes majeurs:	-	9.762	1.000	19.988	50.713	60.250
- Véhicules tactiques	-	-	-	-	11.500	14.950
- Véhicules logistiques	-	-	-	8.338	8.913	2.300
- Autres investissements	-	9.762	1.000	11.650	30.300	43.000
Total des dépenses	35.007	60.286	100.641	55.213	76.249	75.009

Au vu de ces chiffres, il convient de faire remarquer que les dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de l'avion A400M, dont le paiement a été autorisé par la loi du 21 mars 2005, correspondent à l'échéancier qui a été communiqué aux autorités luxembourgeoises par le Gouvernement de la Belgique.

Suivant cet échéancier, l'essentiel des dépenses viendra à échéance au cours des années 2014 à 2020 (année de livraison).

A noter que les frais d'acquisition de l'avion de transport militaire ne seront pris en compte au titre des dépenses suivant l'optique "Maastricht" qu'au moment de la livraison.

Pour ce qui est des autres équipements militaires d'importance majeure, la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires couvre essentiellement la réalisation des acquisitions majeures suivantes:

- Acquisition d'équipements divers (autres que véhicules);
- Acquisition de véhicules.

La loi énumère les équipements suivants: Armes et munitions; moyens de communication; équipements des unités de reconnaissance et équipements de protection spécialisés; moyens d'entraînement et de simulation.

Le coût total de la réalisation de ces équipements est évalué à quelques 70 millions, au titre de la période 2008 à 2014.

Concernant les véhicules, l'article 2 de la loi énumère les acquisitions suivantes: véhicules de reconnaissance (montant ne pouvant dépasser 120 millions d'euros TVA non comprise), véhicules tactiques (montant ne pouvant dépasser 20 millions d'euros HTVA) et véhicules logistiques (montant ne pouvant dépasser 15 millions d'euros HTVA).

- En dehors de ces investissements, le programme pluriannuel du Ministère de la Défense prévoit une enveloppe pour un programme supplémentaire d'acquisition de véhicules tactiques et logistiques.

- Peuvent en outre être imputés sur le fonds d'équipement militaire le coût de réaménagement du champ de tir du Bleesdall (5,05 millions) ainsi que les frais d'études nécessaires à la réalisation des acquisitions susmentionnées.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

32 - CULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de la Culture au cours de la période 2008 et 2013:

(en milliers d'euros)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 32.0	Culture: dép. générales	41.720	17.117	17.756	19.764	19.546	19.560
Section 32.1	Sites et monuments	252	255	15	71	69	46
Section 32.2	Musée nat. d'hist. et d'art	0	0	0	0	0	0
Section 32.4	Archives nationales	84	74	0	0	0	0
Section 32.5	Centre nat. de l'audiovisuel	19	20	40	20	25	30
Section 32.7	Centre nat. de littérature	15	9	0	0	0	0
Section 32.8	Enseignement musical	0	7	0	0	0	0
	Total	42.090	17.482	17.811	19.855	19.640	19.636
	Variation	-	- 58,47%	+ 1,88%	+ 11,48%	- 1,08%	- 0,02%

2) Considérations particulières

32.0.093.000 Alimentation du fonds pour les monuments historiques (Crédit non limitatif)

L'évolution pluriannuelle du Fonds pour les monuments historiques se présente prévisiblement comme suit au titre de la période 2009-2013:

(en milliers d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Avoir en début d'exercice	27.524,56	24.527,42	10.000,00	10.000,00	12.735,20
Alimentation budgétaire*.	20.000,00	11.300,00	11.300,00	11.300,00	11.300,00
Dépenses	22.997,14	25.827,42	11.300,00	8.564,80	6.098,76
Avoir en fin d'exercice	24.527,42	10.000,00	10.000,00	12.735,20	17.936,44

* initiale et supplémentaire (2x10,0 mio)

Ce programme se caractérise essentiellement par la réalisation d'un certain nombre de grands projets qui engendreront en 2010 les dépenses suivantes:

	(en euros)
	Dépenses prévues en 2010
- a) Finition du Musée de la Forteresse et de l'itinéraire culturel Vauban.....	5 086 060
- b) Réaménagement de la Halle des Soufflantes	3 000 000
- c) Restauration et nouvelle affectation du Château d'eau à Dudelange	2 720 835
- d) Reconstruction partielle et mise en valeur des annexes du Château de Vianden.....	2 702 290
- e) Démontage et stockage de la machine à gaz.....	1 398 017
- f) Mise en valeur du site des ardoisières de Martelange.....	1 086 372
- g) Mise en valeur du château de Koerich	1 023 290
Total	17 016 864

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

33 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 33.0	Ens. sup. - Dép. gén.	207,0	105,0	90,0	176,0	161,0	132,0
Section 33.2	Recherche et innovation . . .	6,0	7,0	14,0	8,0	8,0	8,0
	Total	213,0	112,0	104,0	184,0	169,0	140,0
	Variation	-	- 47,42%	- 7,14%	+ 76,92%	- 8,15%	- 17,16%

L'évolution des crédits de ce département ne nécessite pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

34 - FINANCES

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du département ministériel "Finances" se présente comme suit au titre de la période 2008 à 2013:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 34.0	Dépenses générales .	2.467.163,9	34.343,1	44.751,7	40.751,7	40.751,7	40.751,7
Section 34.1	Inspection générale des finances	0,0	43,7	11,7	11,7	11,7	11,7
Section 34.2	Trésorerie de l'Etat. . .	3,9	7,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Section 34.3	Contrôle financier. . .	0,0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Section 34.4	Contributions	532,4	405,4	250,6	646,9	447,4	90,4
Section 34.5	Enregistrement	714,0	273,6	170,9	189,0	77,0	78,0
Section 34.6	Douanes	2.203,1	4.433,1	2.482,0	1.275,0	1.565,0	1.100,0
Section 34.7	Cadastre	214,5	279,0	320,5	349,5	216,0	216,0
	Sous-total	2.470.831,8	39.788,4	47.991,9	43.228,3	43.073,3	42.252,3
Section 34.8	Dettes publiques	100,0	45.000,0	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total	2.470.931,8	84.788,4	47.992,0	43.228,4	43.073,4	42.252,4
	Variation	-	- 96,6%	- 43,4%	- 9,9%	- 0,4%	- 1,9%

Rappelons que les dépenses exceptionnellement élevées de l'exercice 2008 sont le résultat des mesures prises par le Gouvernement en vue de la restructuration de notre système bancaire et financier.

2) Considérations générales

Les crédits du budget en capital du Ministère des Finances se partagent en 4 catégories :

1. les crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique et d'autres équipements ainsi que pour le charroi automobile pour les besoins des administrations fiscales,
2. les crédits pour le financement des participations du Luxembourg dans les institutions nationales et internationales (Banque Mondiale, FIDA, Banques asiatique et africaine du développement, SNCI, etc.),
3. les crédits ayant trait à des acquisitions d'immeubles,
4. l'alimentation du fonds de la dette.

L'évolution de ces quatre grandes catégories de dépenses se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
1. Bureautique, charroi, etc.	4.126,1	5.577,4	3.340,3	2.576,7	2.421,7	1.600,7
2. Contributions financières	2.426.563,4	11.610,9	12.651,5	12.651,5	12.651,5	12.651,5
3. Acquisition d'immeubles	30.142,3	13.700,1	16.300,1	18.000,1	18.000,1	18.000,1
4. Alimentation fonds de la dette . . .	10.100,0	53.900,0	15.700,1	10.000,1	10.000,1	10.000,1
Total	2.470.931,8	84.788,4	47.992,0	43.228,4	43.073,4	42.252,4

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

35 - ECONOMIE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 35.0	Economie	72.324	37.152	67.763	84.278	87.260	85.175
Section 35.1	Statec	139	143	151	177	193	203
Section 35.2	Serv. de l'énergie de l'Etat . .	15	-	-	-	-	-
Section 35.4	Conseil de la concurrence. . .	1	5	-	-	3	-
Section 35.5	Promotion du commerce ext.	-	2.000	500	1.500	-	-
Section 35.7	Insp. de la concurrence . . .	-	-	5	-	-	5
Section 35.8	Ilnas	-	159	95	267	160	2.015
	Total.	72.479	39.459	68.514	86.222	87.616	87.398
	Variation.	-	- 45,6%	+ 73,6%	+ 25,8%	+ 1,6%	- 0,2%

2) Considérations générales

La progression très sensible du total des crédits de cette section entre 2009 et 2010 trouve son origine pour l'essentiel dans:

- l'implémentation de mesures anti-crise (aides et garanties temporaires) par les lois respectives du 29 mai 2009 et dont le surcoût par rapport au budget 2009 se chiffre à 8 millions;
- l'achat de terrains et les frais d'aménagement afférents en vue de la réalisation du plan sectoriel « zone d'activités » avec un accroissement des moyens budgétaires de 8,5 millions;
- la création d'un fonds de l'innovation par la loi du 5 juin 2009 et dont l'alimentation dépasse de 9,3 millions les moyens budgétaires inscrits à la présente section en 2009 en la matière;
- la participation financière de l'Etat estimée à 5 millions en vue de la réalisation du projet de reconstruction du Parc des foires à Luxembourg-Kirchberg.

3) Considérations particulières

SECTION 35.0 - Economie

35.0.71.010 Développement économique: achats de terrains (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Evolution des crédits	200	4.000	5.000	5.000	5.000
Variation	-	+1900,0%	+25,0%	-	-

et

35.0.73.071 Développement économique: aménagement de terrains et création d'ouvrages(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Evolution des crédits	3.300	8.000	12.000	12.000	12.000
Variation	-	+142,4%	+50,0%	-	-

Ces articles sont destinés au paiement des frais d'acquisition, d'aménagement de terrains et de création d'ouvrages dans le contexte de la réalisation du plan sectoriel zones d'activités économiques régionales et nationales.

35.0.93.000 Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution prévisible des dotations de ce fonds se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Evolution des crédits	-	29.300	32.350	35.400	35.900
Variation	-	-	+10,4%	+9,4%	+1,4%

La progression du total des crédits dans l'intérêt du versement des subventions à la recherche-développement à partir de l'année 2010 est conforme à la fiche financière qui figurait dans l'exposé des motifs du projet de loi qui est devenu la loi du 5 juin 2009 portant création du fonds de l'innovation.

La dotation initiale du fonds s'élève à 29.300.000 euros pour l'année 2010 avec, en contrepartie, la suppression de plusieurs articles budgétaires figurant dans les sections 05.0 et 35.0 et s'élevant à un total de 22.972.000 euros au budget de l'exercice 2009.

35.0.51.053 Participation aux dépenses d'investissements en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Ce crédit est destiné au financement des dépenses de reconstruction du Parc des expositions sur le site actuel du Kirchberg.

En l'absence d'un projet précis, un premier crédit de 5 millions est prévu pour l'exercice 2010.

SECTION 35.5 - Promotion de commerce extérieur / Commission et Office des licences

35.5.51.001 Participation aux dépenses d'investissements du GIE «Expo Shanghai 2010» (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Suite au vote de la loi du 19 décembre 2008 relative à la construction du pavillon luxembourgeois sur le site de l'Exposition universelle de Shanghai pour un montant maximum de 8.920.000 euros, une première tranche de 2.000.000 euros a été liquidée à charge de l'exercice 2009. Une tranche additionnelle de 5.000.000 euros est prévue actuellement pour cette même année par voie de dépassement en raison de l'avancement plus rapide que prévu du chantier.

La liquidation du solde des dépenses en relation avec la construction du pavillon (i.e. 500.000 euros) est prévue à charge de l'exercice 2010, tandis que les frais de démolition proprement dits estimés au total à quelque 1.000.000 euros seront à financer à charge de l'exercice 2011.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

36 – CLASSES MOYENNES ET TOURISME

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 36.0	Classes moyennes	6.544,5	8.109,6	8.606,1	9.261,0	9.262,0	9.762,0
Section 36.1	Tourisme	7.650,3	7.690,1	7.657,1	7.674,0	7.708,0	11.436,6
	Total des crédits proposés . .	14.194,8	15.799,7	16.263,2	16.935,0	16.970,0	21.198,6
	Variation.	-	+ 11,3%	+ 2,9%	+ 4,1%	+ 0,2%	+ 24,9%

2) Considérations particulières

SECTION 36.0 - Classes Moyennes

36.0.72.000 Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat

Cet article permettra au Gouvernement de participer de la constitution d'un capital de couverture au niveau des Mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce, destinée à la couverture des pertes subies sur les cautionnements accordés aux membres des mutualités.

Il s'agit d'une contribution temporaire limitée à l'exercice 2010 qui sera accordée dans le cadre de la préparation de l'après-crise, d'une part, mais également dans le cadre d'un premier établissement, d'une extension ou d'une adaptation à l'évolution technologique.

Cette proposition se fonde sur une motion adoptée le 12 mai 2009 par la Chambre des députés, invitant le Gouvernement à prévoir au budget 2010 "*deux nouveaux articles à caractère non limitatif, l'un introduisant un «fonds de garantie» bénéficiant d'une dotation substantielle temporaire permettant de réaliser les dotations en capital de couverture et l'autre le remboursement partiel des pertes subies par les mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce*".

SECTION 36.1 - Tourisme

L'évolution des crédits de cette section est déterminée par les dotations au profit du fonds pour la promotion touristique dont les dépenses et recettes sont déterminées par les plans quinquennaux d'équipement touristique.

Les dépenses et les dotations qui sont prévues pour les années 2010 à 2012 sont conformes au 8e plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Rappelons que le 8e plan quinquennal touristique a été autorisé par la loi du 11 mars 2008 qui prévoit une enveloppe budgétaire de 50.296.000 euros.

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds pour la promotion touristique se présente comme suit au titre de la période 2008 - 2013:

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Avoir au 01.01.	1.108	6.039	6.079	5.579	4.579	306
Alimentation normale	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	11.247
Total dépenses	2.569	7.460	8.000	8.500	11.773	11.247
Avoir au 31.12.	6.039	6.079	5.579	4.579	306	306

Le détail des dépenses du fonds se présente prévisiblement comme suit:

(en milliers d'euros)

	Dépenses annuelles moyennes		
	6e progr. quinq.	7e progr. quinq.	8e progr. quinq.
	1998-2002	2003-2007	2008-2012
Aides à l'hôtellerie.	1.493	1.536	2.223
Aides aux communes (infrastructure générale, campings).	2.360	3.794	4.336
Aides aux syndicats d'initiative (infrastructure générale, campings).	910	1.058	502
Aménagement et mod. d'auberges de jeunesse. . . .	384	0	8
Aides aux campings privés.	151	125	280
Mise en valeur du patrimoine culturelle.	1	115	94
Aides pour la création de gîtes.	243	76	78
Investisseurs privés	123	61	49
Autres aides	61	51	89
Syndicats d'initiat. Asbl: Participation aux frais de fonctionnement et de rémunération.	0	249	1.331
Réalisation d'études	97	174	261
Aides totales	5.823	7.240*	9.251
Dont: Fonds pour la promotion touristique	5.727	6.817	7.660

* Plafond légal: 7,5 millions d'euros par an

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

37 - JUSTICE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après récapitule l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère de la Justice:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 37.0	Justice	32,4	1,0	1,0	1,0	1,0	31,0
Section 37.1	Services judiciaires	64,7	85,5	101,5	79,5	95,5	91,0
Section 37.2	Etablissements pénitentiaires ..	548,2	877,0	721,6	744,6	741,1	852,5
Section 37.3	Juridictions administratives ..	8,2	1,0	1,0	1,0	10,0	1,0
	Total	653,5	964,5	825,1	826,1	847,6	975,5
	Variation.	-	+ 47,6%	- 14,4%	+ 0,1%	+ 2,6%	+ 15,1%

2) Considérations générales

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Justice comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique et de l'équipement des ateliers (établissements pénitentiaires). Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

38 - FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des crédits au cours de la période 2008-2013:

(en milliers d'euros)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 38.0	Fonction publique et réforme administrative: Dépenses diverses	2.198,0	1.116,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Section 38.3	Institut National d'Administration Publique	14,0	8,0	2,0	0,0	7,0	0,0
Section 38.4	Sécurité dans la fonction publique	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Section 38.5	Centre des technologies de l'inform	9.291,0	10.339,0	11.955,0	13.520,0	13.500,0	13.520,0
Section 38.6	Service central des imprimés	348,0	837,0	224,0	527,0	532,0	537,0
Section 38.7	Service e-Luxembourg	110,0	490,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Section 38.8	Service médical	11,0	11,0	8,0	12,0	12,0	20,0
	Total	11.972,0	12.807,0	12.189,0	14.059,0	14.051,0	14.077,0
	Variation	-	+ 6,97%	- 4,83%	+ 15,34%	- 0,06%	+ 0,19%

2) Considérations générales

Notons tout d'abord que les variations importantes d'une année sur l'autre résultent des fluctuations au niveau du budget d'investissement du Centre des technologies de l'information de l'Etat, notamment en relation avec la mise à niveau du parc des équipements informatiques centraux.

La diminution à partir de 2010 du budget en capital de la section 38.0 s'explique par le fait que les transferts de cotisations à la caisse de pension des employés privés d'agents de l'Etat ayant quitté la fonction publique, traditionnellement prévus à l'endroit de ladite section, seront à partir de l'année 2010 imputés au fonds des pensions.

Pour le reste le budget en capital du département de la Fonction publique est principalement influencé par les crédits du Centre des technologies de l'information de l'Etat qui regroupe à partir de l'exercice 2010 les crédits budgétaires relevant de l'ancien Centre informatique de l'Etat et du Service e-Luxembourg.

Les investissements visent tant l'équipement au niveau des ordinateurs centraux que le matériel bureautique et les serveurs départementaux des différents départements ministériels et administrations, ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation des systèmes centraux.

La section 38.6 ayant trait au Service central des imprimés de l'Etat prévoit les budgets visant tant l'équipement propre du service en question que les dépenses pour machines de bureau (photocopieurs, fax, destructeurs...) des différents départements ministériels (crédits communs).

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

39 - INTERIEUR ET GRANDE REGION

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle globale des crédits de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 39.1	Finances communales	25.562,5	31.214,5	34.964,5	37.464,5	39.364,5	42.864,5
Section 39.5	Police grand-ducale	8.666,0	7.834,8	20.013,8	9.315,0	8.015,0	7.925,0
Section 39.6	Adm. des serv. de secours . . .	8.555,8	5.137,9	5.572,2	7.387,1	5.977,9	9.769,1
Section 39.9	Administration de l'eau	18.181,0	21.798,6	28.404,8	29.439,2	33.796,7	108.396,7
	dont: - Dotation du fonds pour la gestion de l'eau	15.000,0	16.540,0	25.700,0	25.834,0	30.834,0	105.834,0
	Autres sections	44,1	314,0	183,2	77,9	63,1	67,6
	Total des crédits	61.009,4	66.299,8	89.138,5	83.683,7	87.217,2	169.022,9
	Variation.	-	+ 8,7%	+ 34,4%	-6,1%	+ 4,2%	+ 93,8%

2) Considérations générales

L'accroissement de 45% du total des crédits entre 2009 et 2010 s'explique, d'une part, par les investissements nécessaires à l'aménagement du nouveau quartier général de la Police grand-ducale, et, d'autre part, par un relèvement exceptionnel de la dotation du fonds pour la gestion de l'eau.

3) Considérations particulières

SECTION 39.1 - Finances communales

Le tableau ci-après résume l'évolution des subventions en faveur du secteur communal.

(en millions d'euros)

Nature des aides	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Infrastructures communales	19,2	24,0	28,0	30,0	31,0	31,5
- Syndicats des eaux.	4,3	5,5	5,5	6,0	6,4	8,4
- Fonds pour la réforme communale . . .	2,1	1,8	1,5	1,5	2,0	3,0
Total	25,6	31,2	35,0	37,5	39,4	42,9
Variation	-	+ 21,9%	+ 12,2%	+ 7,1%	+ 5,1%	+ 8,8%

1) Subsides au profit des communes

L'évolution détaillée des crédits proposés dans l'intérêt de la participation à la réalisation d'infrastructures communales est présentée dans le tableau ci-après:

(en millions d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Ecoles régionales: subventions (39.1.63.000) . . .	9,0	9,0	11,0	12,0	13,0	14,0
Education précoce: subventions (39.1.63.003) . . .	2,3	3,0	2,0	3,0	2,0	1,5
Aides en capital pour la réalisation d'équipements collectifs de base (39.1.63.004) . .	7,0	11,0	14,0	14,0	15,0	15,0
Autres crédits	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	19,2	24,0	28,0	30,0	31,0	31,5
Variation	-	-	+ 16,7%	+ 7,1%	+ 3,3%	+ 1,6%

2) Subsides au profit des syndicats de communes oeuvrant dans le domaine du transport de l'eau39.1.63.023 Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grosbous à Junglinster via Mersch (sans distinction d'exercice)

Les crédits proposés pour les exercices 2010 à 2014 permettent le versement d'une aide de 50 % dans l'intérêt du financement de nouveaux investissements.

En effet le SEBES a établi, suite aux incidents intervenus en 2004 (rupture de la conduite principale) et en 2005 (analyse bactériologique isolée non conforme aux normes) ainsi qu'au vu de l'ancienneté de la station de traitement actuelle et des perspectives de croissance démographiques du pays, un programme d'investissements pluriannuels d'envergure.

SECTION 39.5 - Police grand-ducale

L'évolution des principales catégories de dépenses de la section 39.5 se présente comme suit :

(en euros)

		2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
39.5.72.000	Constructions	-	9.616.000	-	-	-
39.5.74.000	Véhicules	2.472.269	2.500.000	2.900.000	2.900.000	2.900.000
39.5.74.050	Equipements informatiques. . .	1.815.000	2.634.700	2.730.000	2.110.000	1.875.000
39.5.74.251	Coopér. Police & Douanes. . . .	50.000	5.000	250.000	5.000	5.000
39.5.74.300	Transmissions	1.280.000	3.340.000	1.290.000	1.145.000	1.515.000
39.5.74.310	Armement	1.014.540	720.000	990.000	830.000	485.000
	Autres dépenses	1.202.975	1.198.100	1.155.000	1.025.000	1.145.000
	Total	7.834.784	20.013.800	9.315.000	8.015.000	7.925.000

Le niveau élevé des dépenses trouve son origine dans les frais en relation avec l'aménagement du nouveau Quartier général de la Police grand-ducale qui regroupera la Direction Générale, l'Unité Spéciale de la Police ainsi que de l'Unité de Garde et de Réserve Mobile. Tous articles budgétaires confondus, les dépenses afférentes s'élèvent à respectivement 13,3 et 1,5 millions euros en 2010 et 2011.

En dehors des dépenses prévues dans le cadre des crédits relatifs aux équipements spécifiques de la Police, ces montants comprennent, pour 2010, un crédit unique de 9.616.000 euros à l'endroit de l'article 39.5.72.000 pour la prise en charge d'une partie de l'aménagement des infrastructures du bâtiment loué.

Il s'agit en l'occurrence d'investissements nécessaires pour permettre de rendre l'immeuble conforme aux exigences opérationnelles et sécuritaires posées par la police.

Comme les années précédentes, les crédits proposés comprennent par ailleurs des crédits pour la modernisation du charroi et pour l'acquisition d'équipements de transmission performants.

SECTION 39.6 - Administration des services de secours

L'évolution pluriannuelle des crédits de l'Administration des services de secours est la suivante et vise à couvrir les dépenses résultant du programme d'équipement de cette dernière pour la période 2008 à 2013:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Participation au financement de projets de construction par les communes (art. 39.6.63.000)	0,25	0,26	0,28	0,27	0,28	0,28
Réalisation d'un nouvel immeuble administratif pour les services de secours (art. 39.6.72.000)	-	-	0,00	0,00	0,00	4,50
Programme d'équipement pluriannuel:						
- Véhicules automoteurs (39.6.74.000 et 74.500).	6,14	3,82	4,39	3,86	3,93	3,79
- Equipements informatiques, logiciels (39.6.74.050/060)	0,87	0,11	0,09	0,62	0,66	0,35
- Autres équipements (mat.de bureau, équip. de télécom., équip. spéciaux) . . .	1,30	0,95	0,82	2,64	1,10	0,85
Total des crédits	8,56	5,14	5,58	7,39	5,97	9,77
Variation	-	- 39,9%	+ 8,6%	+ 32,4%	- 19,2%	+ 63,7%

Notons que le montant exceptionnellement élevé des crédits en 2008 a permis à l'Administration des services de secours (ASS) de procéder en bloc au remplacement de ses véhicules de sauvetage.

Les crédits proposés par l'ASS pour l'année 2010 correspondent globalement aux crédits prévus dans le cadre du programme pluriannuel arrêté en automne 2008 pour la période 2008-2012.

Un nouveau crédit, inscrit à l'article 39.6.72.000, permettra à l'Etat de prendre en charge sa part des dépenses dans le bâtiment à ériger par la Ville de Luxembourg au rond-point Gluck, bâtiment abritant conjointement l'Administration des services de secours et le Service d'Incendie de la Ville de Luxembourg.

SECTION 39.9 - Administration de la gestion de l'eau**39.9.93.000 Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau (Crédit non limitatif)**

Au vu de ces prévisions, il importe de signaler que la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau prévoit l'imputation à charge du fonds pour la gestion de l'eau (FGE) d'aides dans l'intérêt de la restauration et la renaturation des cours d'eau, de mesures destinées à réduire les effets des inondations ainsi que d'autres travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau. Ces dépenses étaient liquidées avant l'entrée en vigueur de cette loi à charge d'articles budgétaires spécifiques.

Compte tenu de cette remarque, la dotation du FGE a été augmentée à partir de 2010 du montant des crédits prévus aux articles précités au programme pluriannuel des dépenses en capital pour la période 2008 - 2012.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, la dégradation de l'avoir du fonds par rapport aux prévisions figurant au programme pluriannuel 2008-2012 résulte des moins-values de recettes en matière de taxes de prélèvement et de rejet d'eau. Ces recettes sont en effet maintenant estimées à 10 millions par an et non plus à 30 millions/an pour les exercices 2011 et 2013 et à 14 millions pour les années suivantes.

Une augmentation supplémentaire de la dotation doit compenser en partie le fait que, à la différence du projet de loi relatif à l'eau, la loi votée prévoit que les taxes de prélèvement et de rejet ne seront dues qu'à partir de 2010, et prélevées pour la première fois en 2011.

Sur base de ces hypothèses, l'évolution des recettes et des dépenses du FGE se présente comme suit au titre de la période 2009 - 2013:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Avoir en début d'exercice	147,1	97,3	45,1	-4,5	-66,3	-130,4
Recette:						
Dotation budgétaire:						
Dotation de base	15,0	16,5	20,9	20,0	25,0	100,0
Transfert de crédits	-	-	4,8	5,8	5,8	5,8
- Concours communautaires	-	1,3	-	-	-	-
- Produit de redevances	-	-	-	10,0	10,0	10,0
Total des recettes	15,0	17,8	25,7	35,8	40,8	115,8
Dépenses	64,8	70,0	75,3	97,6	105,0	112,9
Avoir en fin d'exercice	97,3	45,1	-4,5	-66,3	-130,4	-127,5

Le tableau ci-après reprend la liste actualisée des principaux projets qui seront prévisiblement subventionnés par le Ministère de l'Intérieur entre 2010 et 2013:

(en millions d'euros)

	Loi	Part totale de l'Etat	2009	2010	Moyenne 2011-2013
Programme des dépenses					
I. <u>Dépenses relatives à l'assainissement des eaux</u> <u>(alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe (1))</u>					
A. <u>Projets en voie de réalisation</u>					
- Hespérange	12.06.04	14,9	3,0	3,0	1,1
- Beggen	12.06.04	47,4	8,0	6,4	2,3
- STEP Bettembourg	23.12.05	32,8	4,0	-	-
- Heiderscheiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur).	12.08.03	59,0	6,0	6,0	6,0
- Echternach	20.01.99	8,9	1,0	0,9	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs).	21.05.98	21,1	1,0	1,4	1,0
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1	16.06.09	33,6	8,0	6,0	5,9
- Bonnevoie-Beggen.	12.06.04	46,0	0,5	5,0	9,2
- Assainissement de la vallée de l'Attert, Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1		31,7	1,0	5,0	7,2
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch-Beringen		35,0	1,0	6,0	8,0
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	projet de loi	29,5	-	5,0	7,4
- Assainissement du bassin tributaire de la STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus.	projet de loi	54,3	4,0	6,0	6,7
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs)		16,1	2,0	3,0	3,2
- Raccordement Differdange et Obercorn à la STEP Pétange		25,3	4,0	2,0	3,8
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck		40,3	1,0	2,0	8,7
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs).		10,4	0,3	3,0	2,3
- Assainissement des communes de Wincrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs)		16,1	1,0	3,0	3,5
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage		16,6	2,1	4,0	3,3
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage		13,0	1,0	2,0	3,3
- STEP à Esch/Schifflange: Amendement loi du 20.12.1999		2,4	2,4	-	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels)		19,7	4,0	3,0	3,2
- Divers		92,4	10,2	6,0	5,3

(en millions d'euros)

	Loi	Part totale de l'Etat	2009	2010	Moyenne 2011-2013
B. <u>Projets à l'étude (années 2011 à 2013: Objectif à atteindre)</u>		398,0	16,2	38,0	60,0
Sous-Total		1.064,5	81,7	116,6	151,2
- Pourcentage de réhabilitation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets)		100%	86%	60%	65%
Sous-Total I		1.064,5	70,0	70,0	98,3
II. <u>Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l)) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040)</u>		28,2	-	4,8	5,8
III. <u>Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008</u>		5,0	-	0,5	1,0
Total des dépenses		1.097,7	70,0	75,3	105,1

Les principaux projets à l'étude sont les suivants:

	<u>Part totale de l'Etat</u>
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen	27,6 millions
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange)	23,0 millions
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck.	11,5 millions
- Agrandissement STEP SIACH.	28,8 millions
- Agrandissement-modernisation SIDEST Übersyren.	23,9 millions
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren.	20,0 millions
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg	25,3 millions
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schifflange.	30,0 millions
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage).	12,0 millions
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur – phase 3.	33,7 millions
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 2.	11,4 millions
- Assainissement de la commune de Wintrange - Construction de 2-3 STEPs supplémentaires (Sassel - Schimpach – Brachtenbach) y compris bassins d'orage et collecteurs) 6)	14,0 millions
- STEP Schifflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach.	28,8 millions
- Divers.	106,0 millions

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

40 et 41 - EDUCATION NATIONALE ET FORMATION **PROFESSIONNELLE**

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

(en milliers d'euros)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 40.0	Dépenses générales	1.340	1.547	1.092	1.120	1.130	1.150
Section 40.1	Centre de technologie de l'éduc.	993	1.094	1.051	1.352	1.452	1.452
Section 40.2	SCRIPT	0	7	7	7	7	7
Section 40.3	CPOS	0	0	8	0	13	0
Section 40.5	Etabliss. privés d'enseignement	7.046	6.000	7.000	45.000	45.000	45.000
Section 40.7	Education différenciée	319	340	325	405	415	410
Section 40.8	Serv. de la form. des adultes . . .	50	60	10	10	10	10
Section 40.9	Inspectorat	5	6	21	15	15	15
Section 41.1	Ens. sec. et ens. sec. technique	0	5.200	5.000	2.300	0	0
Section 41.3	Serv. de la la formation prof. . . .	1.469	3.294	0	0	0	0
	Sous-total "Education"	11.222	17.548	14.514	50.209	48.042	48.044
Section 41.4	Sports.-Dépenses générales . . .	19.152	20.158	20.158	29.150	30.185	30.180
Section 41.5	Institut national des sports	52	20	31	20	20	35
Section 41.6	Centre national sportif et cult. . .	0	0	0	2.200	2.000	2.400
Section 41.7	ENEPS	24	3	2	5	20	5
	Sous-total "Sports"	19.228	20.181	20.191	31.375	32.225	32.620
	Total	30.450	37.729	34.705	81.584	80.267	80.664
	Variation en %	-	+23,90%	-8,02%	+135,08%	-1,61%	+0,49%

2) Considérations générales

A l'instar de la période 2008-2012, la période 2009 à 2013 reste pour l'essentiel marquée par l'exécution des projets suivants:

-a) La participation financière de l'Etat aux frais d'investissement du Lycée Vauban pour un montant total de 126.640.000 euros.

-b) La participation au financement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl", pour un montant maximal de 12.500.000 euros conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juillet 2008 portant approbation du Protocole additionnel au Protocole, signé à Perl, le 4 décembre 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le "Landkreis Merzig-Wadern" sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du "Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl", signé à Luxembourg, le 26 février 2008.

3) Considérations particulières

SECTION 40.5 - Etablissements privés d'enseignement

1) Evolution détaillée des crédits proposés

		(en euros)			
		2009	2010	Variation	
				absolue	en %
40.5.64.000	Invest. des établiss. privés	6.000.000	7.000.000	+1.000.000	+16,67%
	Total des crédits proposés	6.000.000	7.000.000	+1.000.000	+16,67%

40.5.64.000 Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29 (2) de la loi du 13 juin 2003 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Au cours des dernières années (2004-2008), l'évolution du crédit a été très irrégulière en raison du fait que les échéanciers de réalisation des projets, prévus initialement, n'ont que très rarement pu être respectés.

Rappelons à cet égard que l'article 29 de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé dispose qu' "après approbation du devis par le ministre (ayant l'Education nationale dans ses attributions), l'Etat s'engage à verser une participation ne pouvant dépasser 80% du coût réel. Au cas où le coût réel dépasse le devis approuvé, la participation étatique se limite à 80% du devis approuvé."

SECTION 41.4 - Sports. - Dépenses générales

41.4.93.003 Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif (Crédit non limitatif)

1. La loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif au cours de la période 2008-2012 prévoit une enveloppe financière de 90.000.000 euros, soit une diminution de 30.000.000 euros par rapport à l'enveloppe initialement allouée au 8ème programme quinquennal.

Le département ministériel des Sports prévoit d'étendre l'échéancier de versement des subventions dans le cadre du 9ème programme quinquennal au-delà de 2012 jusqu'en 2014 à l'instar du huitième programme quinquennal 2003-2007 dont l'échéancier de paiement a été étendu jusqu'en 2009.

Il envisage la répartition suivante de cette enveloppe au cours de la période 2008-2014:

		(en millions d'euros)							
Exercice	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total	
Alimentation*	5,00	5,00	16,48	25,00	26,00	6,00	6,52	90,00	

* du Fonds d'équipement sportif national

2. L'enveloppe financière au montant de 90.000.000 euros se partage, sur base des données actuellement disponibles, comme suit:

- 34.400.000 euros pour des projets inscrits à une première liste de projets en cours;
 - 27.300.000 euros pour des projets dont la procédure d'approbation est en cours et dont le démarrage des travaux est prévu à partir de l'exercice 2010;
 - 28.300.000 euros en tant que réserve pour des projets déclarés, à planifier au cours de la période de réalisation du 9ème programme quinquennal.
-

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

42 et 43 - FAMILLE ET INTEGRATION

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits du Ministère de la Famille:

(en milliers d'euros)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 42.0	Famille	70.130	74.357	78.426	81.469	82.967	86.143
	dont:						
	- dotations au fonds socio-familial . . .	63.500	67.000	60.000	65.000	70.000	80.500
	- autres crédits	6.630	7.357	8.426	7.969	7.967	5.643
Section 42.2	Solidarité	0	0	0	0	25	25
Section 42.3	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration	77	48	21	51	40	40
Section 42.4	Fonds national de solidarité	26	82	18	8	0	0
Section 42.5	Caisse nationale des prestations familiales	1.368	3.523	3.735	1.201	1.112	1.112
Section 42.6	Maisons d'Enfants de l'Etat	47	143	61	71	51	59
Section 42.8	Centres socio-éducatifs de l'Etat	18	72	36	77	36	0
Section 42.9	Service national d'action sociale	0	1	1	8	8	8
Section 43.0	Office national de l'enfance	0	16	0	0	0	0
	Total (Etat central)	71.666	78.242	72.298	74.385	79.239	87.387
	Variation	-	+ 9,2%	- 7,6%	+ 2,9%	+ 6,5%	+ 10,3%

2) Considérations générales

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-avant, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Famille a trait à la section 42.0-Famille, et plus précisément à la dotation du fonds des investissements socio-familiaux ainsi qu'aux annuités de location-vente des maisons de soins à Bertrange, Bettembourg, Schiffflange et Wasserbillig.

Du point de vue de l'importance des crédits il importe d'insister sur la section 42.5 qui comprend les crédits pour l'équipement en matériel informatique de la Caisse nationale des prestations familiales.

3) Le Fonds des investissements socio-familiaux

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible de la situation financière du fonds socio-familial pour la période 2008 à 2013.

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
I. Mouvement du fonds						
Avoir reporté	170.951,0	161.867,4	148.867,4	123.867,4	103.867,4	83.867,4
+ Alimentation normale	63.500,0	67.000,0	60.000,0	65.000,0	70.000,0	80.500,0
- Dépenses programmées.	72.583,6	132.399,4	135.308,4	151.003,4	127.940,8	106.416,2
- Moins-value pour retards de projets.	0,0	22.399,4	47.707,8	88.711,2	106.652,0	103.068,2
Dépenses ajustées	72.583,6	80.000,0	85.000,0	85.000,0	90.000,0	110.000,0
Avoir à reporter	161.867,4	148.867,4	123.867,4	103.867,4	83.867,4	54.367,4
II. Programme des dépenses						
1) <u>Ministère de la Famille</u>						
Construction, modernisation, aménagement, équipement, études dans l'intérêt des:						
a) infrastructures pour enfants, jeunes et adultes	4.680,2	9.137,4	15.345,0	16.736,6	12.880,0	5.400,0
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	798,2	1.100,0	1.100,0	1.100,0	1.100,0	1.100,0
c) infrastructures pour personnes handicapées	6.507,2	10.199,6	20.260,0	27.509,0	25.340,0	17.128,0
d) infrastructures pour le troisième âge	45.678,3	73.439,1	57.445,9	64.554,1	60.284,9	57.190,7
e) Maisons relais	11.943,3	31.051,5	33.645,9	33.357,0	24.985,9	24.042,5
f) Jeunesse	2.410,1	6.201,2	6.911,6	6.971,7	2.850,0	1.055,0
2) <u>Ministère de l'Égalité des chances</u>						
	566,4	1.270,8	600,0	775,0	500,0	500,0
Total des dépenses	72.583,7	132.399,6	135.308,4	151.003,4	127.940,8	106.416,2
Correction pour aléas de chantier	100,0%	39,6%	37,2%	43,7%	29,7%	-3,4%
Total des dépenses ajustées	72.583,6	80.000,0	85.000,0	85.000,0	90.000,0	110.000,0

A relever que les dépenses maximales, correspondant à l'ensemble des projets en cours, projets engagés et projets envisagés, ont été ajustées par application d'un pourcentage de réalisation tenant compte des aléas de chantier, tant en ce qui concerne des retards dans la planification que des retards dans l'exécution des différents projets, ceci sur base de l'expérience des années antérieures.

Compte tenu de ces dépenses ajustées, le fonds se présente en équilibre jusqu'à la fin de la période sous revue.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

44 – SANTÉ

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 44.0	Ministère de la Santé	4	27	78	4	4	4
Section 44.1	Direction de la Santé	182	196	199	267	284	262
Section 44.2	Laboratoire National de Santé	902	1.446	1.386	1.014	1.184	1.184
Section 44.3	Centre thermal Mondorf	510	463	242	500	500	500
Section 44.4	Travaux sanitaires et cliniques	37.182	41.763	40.570	41.250	43.050	44.550
	Total	38.780	43.895	42.475	43.035	45.022	46.500
	Variation	-	+ 13,2%	- 3,2%	+ 1,3%	+ 4,6%	+ 3,3%

2) Considérations générales

Outre quelques crédits en vue de l'équipement principalement en matériel technique des services de la Direction de la santé et du Laboratoire national de santé, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Santé concerne les aides à l'investissement dans le domaine hospitalier ainsi que pour les associations conventionnées oeuvrant dans le domaine socio-thérapeutique.

La participation de l'Etat aux projets de construction ou de rénovation d'établissements hospitaliers se trouve imputée au fonds des investissements hospitaliers dont la dotation est prévue dans la section 44-7 du budget en capital du Ministère de la Santé.

3) Considérations particulières

Le Fonds spécial des investissements hospitalier

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle de la situation du Fonds des investissements hospitaliers:

(en milliers d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Avoir en début d'exercice.	147.784,8	140.408,9	100.398,7	66.898,2	35.288,0	8.784,8
+ Alimentation budgétaire	33.500,0	34.000,0	34.000,0	36.000,0	37.800,0	39.300,0
- Dépenses	40.875,9	74.010,2	67.500,6	67.610,1	64.303,3	74.777,4
Correction pour aléas de chantier	0,0	-8.707,1	-10.729,2	-14.660,3	-13.240,7	-21.559,3
Dépenses ajustées.	40.875,9	78.363,7	96.562,6	83.075,1	75.030,8	86.237,4
- Avoir en fin d'exercice.	140.408,9	100.398,7	66.898,2	35.288,0	8.784,8	-26.692,6

L'analyse de ce tableau fait apparaître que d'après les prévisions actuelles, les ressources du fonds des investissements hospitaliers s'épuiseront à partir de 2013, ceci en raison de la mise en exécution prévue de nouveaux projets d'envergure, tels la construction d'une nouvelle maternité auprès du CHL, la rénovation de l'hôpital municipal du CHL ou encore la restructuration du CHEM.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

45 - LOGEMENT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère du Logement se présente comme suit au titre de la période 2008 à 2013 :

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Total des crédits	41.190,5	66.299,3	61.018,2	75.222,6	75.464,8	64.104,6
Variation	-	+ 61,0%	- 8,0%	+ 23,3%	+ 0,3%	- 15,1%

L'accroissement très sensible des crédits entre 2008 et 2009 s'explique essentiellement par les moins-values intervenues en 2008 par rapport aux crédits budgétaires en matière d'aides à la construction d'ensembles de logement.

L'évolution pluriannuelle des différentes catégories d'aides se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)

	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
1) Aides aux particuliers, dépenses d'équipements des services	10.013	15.443	15.981	17.425	17.925	18.230
2) Aides à la réalisation d'ensembles	16.551	32.856	22.037	35.298	35.040	28.375
3) Aides aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	9.627	14.000	13.000	15.000	15.000	10.000
4) Dotation du Fonds pour le développement du logement et de l'habitat.	5.000	4.000	10.000	7.500	7.500	7.500
Total.	41.191	66.299	61.018	75.223	75.465	64.105
Variation	-	+ 61,0%	- 8,0%	+ 23,3%	+ 0,3%	- 15,1%

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

46 - TRAVAIL

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi au titre de la période 2008 à 2013 :

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 46.0	Travail - Dépenses générales .	0,0	0,0	35,4	18,0	0,0	0,0
Section 46.1	Administration de l'emploi . . .	56,5	82,8	56,4	135,0	75,0	75,0
Section 46.2	Insp. du travail et des mines .	133,4	166,0	157,0	170,0	188,0	199,0
Section 46.3	Ecole supérieure du travail . . .	1,5	10,0	0,0	0,0	2,0	13,1
Section 46.5	Emploi des pers. hand. et acc.	179,2	204,2	204,2	68,0	30,0	35,0
	Total	370,6	463,0	453,0	391,0	295,0	322,1
	Variation	-	+24,93%	-2,16%	-13,69%	-24,55%	+9,19%

Comme les crédits en capital du Ministère du Travail concernent uniquement des dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

47 et 48 – SECURITE SOCIALE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Sécurité sociale comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel et d'équipements de bureau (photocopieurs, fax, etc.), d'équipement informatique ainsi que de mobilier.

Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

(en millions d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 47.1.	IGSS	2,13	0,24	0,34	0,39	0,39	0,18
	Autres sections . .	0,05	0,23	0,18	0,09	0,14	0,10
	Crédits proposés .	2,18	0,47	0,52	0,48	0,53	0,28
	Variation .	-	- 78,4%	+ 10,6%	- 7,7%	+ 10,4%	- 47,2%

Le montant exceptionnellement élevé des crédits de l'exercice 2008 résulte des coûts supplémentaires d'achèvement du logiciel PenCom, dont l'adaptation à des fonctionnalités nouvelles constitue également une partie des dépenses prévues pour les années 2009 et 2010.

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

49 - AGRICULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses en capital du Ministère de l'Agriculture au titre de la période 2008 à 2013:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 49.0	Dépenses générales . . .	68,03	50,00	96,00	54,00	96,00	51,00
Section 49.1	Mesures économiques .	52.000,00	53.600,00	53.550,00	55.050,00	55.050,00	50.050,00
Section 49.2	ASTA	356,58	420,07	404,60	417,65	431,20	444,75
Section 49.3	Sylviculture	1.384,73	3.145,65	3.230,20	3.225,00	3.019,00	3.225,00
Section 49.4	Economie rurale	0,69	10,60	10,60	10,60	11,60	12,60
Section 49.5	Services vétérinaires . .	619,39	538,00	367,00	307,00	319,00	307,00
Section 49.6	Viticulture	73,05	95,37	109,26	110,00	131,00	176,00
	Total	54.502,47	57.859,69	57.767,66	59.174,25	59.057,80	54.266,35
	Variation	-	+ 6,2%	- 0,2%	+ 2,4%	- 0,2%	- 8,1%

2) Considérations générales

L'évolution du total des dépenses en capital est très largement déterminée par l'évolution des dotations au profit du fonds agricole, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

(en millions d'euros)

	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Dotations au fonds agricole . . .	53.500,0	53.500,0	55.000,0	55.000,0	50.000,0
Autres dépenses	4.359,7	4.267,7	4.174,3	4.057,8	4.266,4
Variation autres dépenses	-	- 2,1%	- 2,2%	- 2,8%	+ 5,1%
Total	57.859,7	57.767,7	59.174,3	59.057,8	54.266,4

3) Considérations particulières

49.1.93.000 Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)

L'évolution de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2009-2013:

(en milliers d'euros)

	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Avoir en début d'exercice . . .	53.521,98	24.943,38	9.726,64	10.331,14	23.167,90
Alimentation:					
- Budgétaire	53.500,00	53.500,00	55.000,00	55.000,00	50.000,00
- FEOGA/FEADER	12.655,49	12.818,19	12.487,29	12.181,47	11.812,08
Total	66.155,49	66.318,19	67.487,29	67.181,47	61.812,08
Dépenses	94.734,09	81.534,93	66.882,79	54.344,71	49.318,00
Avoir en fin d'exercice	24.943,38	9.726,64	10.331,14	23.167,90	35.661,98

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses prévisionnelles du fonds agricole :

(en milliers d'euros)

Programme	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Loi agricole 2001.	23.443,72	17.709,80	4.607,29	1.831,01	0,00
Loi agricole 2008:					
- Axe 1: Compétitivité	35.000,00	25.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
- Axe 2: Environnement	27.988,00	30.561,50	30.500,00	22.775,00	20.712,50
- Axe 3: Zones rurales	2.016,87	1.394,13	3.500,00	2.863,20	2.534,40
- Axe 4: Leader	1.330,00	2.074,00	3.000,00	2.800,00	2.095,60
- Mesures nationales.	4.955,50	4.795,50	5.275,50	4.075,50	3.975,50
Total de la loi 2008	71.290,37	63.825,13	62.275,50	52.513,70	49.318,00
Total.	94.734,09	81.534,93	66.882,79	54.344,71	49.318,00

Projet de budget pour 2010

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2009-2013)

50 et 51 – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

A) Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital de l'ensemble des départements relevant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 50.0	Dépenses générales	-	-	11,0	8,0	9,0	10,0
Section 50.1	Dir. de l'Amén. du Territoire.	57,3	64,5	84,0	105,2	90,2	90,2
Sect. 50.2-50.4	Environnement	25.849,9	29.981,1	30.769,5	31.061,5	32.265,5	33.314,8
Sect. 50.5-51.4	Transports	19.620,9	18.995,9	23.371,2	49.679,0	64.575,5	86.068,0
Sect. 51.5-51.9	Travaux publics	283.103,0	320.788,2	320.062,8	305.871,0	254.263,0	249.009,0
	Total crédits proposés.	328.631,1	369.829,7	374.298,5	386.724,7	351.203,2	368.492,0
	Variation	-	+12,54%	+1,21%	+3,32%	-9,19%	+4,92%

B) 50.0 - Dépenses générales

pas de commentaire

C) 50.1 - Direction de l'Aménagement du territoire

pas de commentaire

D) 50.2-50.4 - Environnement

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Département de l'Environnement :

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 50.2	Dép. gén. : Environnement .	18.151,4	19.331,1	20.018,0	20.306,0	21.306,0	22.346,0
Section 50.3	Admin. de l'environnement .	7.378,8	10.373,5	10.466,5	10.409,0	10.443,0	10.413,0
Section 50.4	Nature et Forêts	319,7	276,5	285,0	346,5	516,5	555,8
	Total crédits proposés.	25.849,9	29.981,1	30.769,5	31.061,5	32.265,5	33.314,8
	Variation	-	+15,98%	+2,63%	+0,95%	+3,88%	+3,25%

2) Considérations générales

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits les plus significatifs:

(en milliers d'euros)

		2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
50.2.93.000	Fonds protection environnement.	8.000,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0
50.2.93.010	Fonds mécanismes de Kyoto. . . .	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0
50.3.53.000	Economies énergie	10.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0
	Autres dépenses	981,1	1.269,5	1.061,5	1.265,5	1.314,8
	Total	29.981,1	30.769,5	31.061,5	32.265,5	33.314,8

3) Considérations particulières

50.2.93.000 Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière du fonds spécial au cours de la période 2009-2013:

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Avoir début exercice	82.963,7	65.463,7	47.463,7	30.063,7	13.563,7
Alimentation budgétaire	8.000,0	8.500,0	9.000,0	10.000,0	11.000,0
Dépenses	25.500,0	26.500,0	26.400,0	26.500,0	24.500,0
Avoir fin d'exercice.	65.463,7	47.463,7	30.063,7	13.563,7	63,7

L'évolution des dépenses des 3 principales rubriques de ce fonds se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Air / Bruit / Climat / Energie	2.500,00	3.500,00	3.900,00	4.000,00	4.000,00
Déchets	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	18.000,00
Nature	3.000,00	3.000,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Total	25.500,00	26.500,00	26.400,00	26.500,00	24.500,00

En ce qui concerne plus particulièrement les volets "Air/Bruit/Climat/Energie" et "Déchets", il y a lieu de noter qu'il s'agit essentiellement de projets dont la prise en charge est autorisée par une loi de financement.

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Projets à loi de financement:					
Superdreckskescht (Loi 25.03.05)	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0	5.670,0
Minettkompost (Loi 21.06.07)	3.000,0	3.000,0	3.000,0	3.000,0	950,0
SIDOR (Loi 22.05.08).	3.000,0	4.000,0	4.000,0	4.000,0	4.000,0
SIGRE (Loi 14.05.09).	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0	1.200,0
Total	13.670,0	14.670,0	14.670,0	14.670,0	11.820,0

50.2.93.010 Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la situation financière de ce fonds au titre de la période pluriannuelle 2009 à 2013:

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2009 Prévis.	2010 Budget	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	224.129,2	266.374,5	237.546,0	195.104,8	150.079,3
Alimentation:					
- Budgétaire	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0	11.000,0
- Contribut. climat. Carburant	58.375,0	58.000,0	58.000,0	58.000,0	58.000,0
- Taxe véhicules automoteurs	28.000,0	27.200,0	26.400,0	26.000,0	26.000,0
Sous-total	97.375,0	96.200,0	95.400,0	95.000,0	95.000,0
- Vente de crédits d'émission	-	-	-	-	-
- Dons.	-	-	-	-	-
Total	97.375,0	96.200,0	95.400,0	95.000,0	95.000,0
Dépenses	55.129,7	125.028,5	137.841,2	140.025,5	39.933,6
- Avoir en fin d'exercice.	266.374,5	237.546,0	195.104,8	150.079,3	205.145,7

En ce qui concerne les recettes du fonds, rappelons qu'à côté de la dotation budgétaire, le fonds dispose depuis 2007 également de l'affectation directe de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants et d'une partie de la taxe sur les véhicules routiers.

Pour ce qui est de la contribution "changement climatique", il convient de relever que le taux de cette contribution a été fixé en vertu de la loi du 23.12.2004 par le règlement grand-ducal du 19.12.2008 à respectivement 20 euros/1.000 l pour l'essence et à 25 euros/1.000 l pour le gasoil.

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses du Fonds spécial au cours de la période 2009 à 2013:

(en milliers d'euros)

Programme	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Achats de droits d'émission	2.000,0	25.000,0	25.000,0	25.000,0	9.000,0
Participation à des projets à l'étranger:					
- Projets Mécanis. Dével. Propre.	24.884,7	46.278,5	58.041,2	56.565,5	8.233,6
- Projets M. en Oeuvre Conjointe	0,0	15.000,0	20.000,0	20.000,0	12.700,0
- Fonds multilatéraux	7.821,1	8.300,0	8.100,0	6.860,0	3.500,0
Sous-total	32.705,8	69.578,5	86.141,2	83.425,5	24.433,6
Mesures nationales:					
- Assainissement énergétique Athenée.					
- Subsidés divers.					
Sous-total	18.544,6	28.750,0	25.000,0	30.000,0	5.000,0
Divers	1.879,3	1.700,0	1.700,0	1.600,0	1.500,0
Total	55.129,7	125.028,5	137.841,2	140.025,5	39.933,6

E) 50.5-51.4 - Transport**1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du département des Transports au titre de la période 2008 à 2013 :

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 50.5	Dépenses générales	4,8	9,0	30,0	32,0	14,0	16,0
Section 50.6	Circulation et séc. routières . .	466,5	558,0	551,5	568,5	591,5	615,0
Section 50.7	Transp. publics + ferroviaires.	17.935,3	16.100,0	20.502,5	40.500,0	56.582,0	79.100,0
	dont Luxtram (50% de l'Etat).	1.100,0	1.100,0	4.000,0	22.500,0	38.050,0	60.100,0
	dont Fonds du rail	10.500,0	11.000,0	11.500,0	12.000,0	12.500,0	13.000,0
	dont Fonds racc. ferroviaires .	3.500,0	4.000,0	5.000,0	6.000,0	6.000,0	6.000,0
Section 50.8	Adm. des enquêtes tech.	20,4	34,5	7,0	5,0	23,5	38,0
Section 50.9	Navigation fluviale	299,2	289,0	322,8	404,0	205,5	171,0
Section 51.0	Direction de l'aviation civile . .	102,6	145,6	5,8	14,0	14,0	14,0
Section 51.1	Adm. de la navigat. aérienne . .	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Section 51.2	Garage du gouvernement	184,1	184,0	350,0	240,0	240,0	240,0
Section 51.3	Aéroports et transp. aériens . .	607,9	1.611,8	1.505,0	7.825,5	6.845,0	5.774,0
Section 51.4	Adm. des chemins de fer	0,0	64,0	96,6	90,0	60,0	100,0
	Total	19.620,8	18.995,9	23.371,2	49.679,0	64.575,5	86.068,0
	Variation	-	- 3,18%	+ 23,03%	+ 112,57%	+ 29,99%	+ 33,28%

2) Considérations générales

La progression très importante de +23,03% du total des crédits de ce département entre 2009 et 2010 résulte presque essentiellement de la proposition du département des Transports d'inscrire un crédit de 4 millions d'euros au titre de la participation de l'Etat au capital de Luxtram S.A..

3) Considérations particulières**50.7.81.031 Participation dans le capital de Luxtram (Crédit non limitatif)**

Le programme pluriannuel de Luxtram, tel qu'il fut arrêté par le Conseil d'Administration en juin 2009, table sur un investissement global de quelques 251,5 millions (TTC) au cours de la période 2009 à 2013 et la répartition pluriannuelle de ces dépenses est la suivante :

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.	Total
Coût total.	2.200,0	8.000,0	45.000,0	76.100,0	120.200,0	251.500,0
A charge de l'Etat (50%) . .	1.100,0	4.000,0	22.500,0	38.050,0	60.100,0	125.750,0

50.7.93.000 Alimentation du fonds du rail (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

1) Rappelons que le Fonds du rail est alimenté moyennant des crédits qui sont inscrits tant au budget des dépenses courantes qu'au budget des dépenses en capital de l'Etat.

En corollaire, les dépenses du Fonds du rail distinguent clairement entre les dépenses de gestion courante de l'infrastructure et les dépenses d'investissement. Ces dernières dépenses en capital concernent aussi bien l'entretien constructif du réseau existant que les investissements dans l'extension du réseau.

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la situation financière du Fonds du rail :

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	263.607	294.119	275.803	266.484	284.569	268.260
- Alimentation:						
Dotations budgétaires:						
Investissement	10.500	11.000	11.500	12.000	12.500	13.000
Gestion infrastructure	100.000	111.500	119.256	123.000	130.000	139.000
Emprunt	100.000	100.000	100.000	150.000	150.000	150.000
Subvention U.E.	1.592	1.000	800	800	1.200	1.500
Restitution T.V.A. (Invest.)	27.089	19.155	34.752	32.722	37.055	44.883
Restitution T.V.A. (Gest. de l'infrastruc.)	15.000	15.002	16.725	17.888	18.450	19.500
Autres recettes	51.508	48.359	34.500	34.500	34.500	34.500
Total des recettes	305.689	306.016	317.533	370.910	383.705	402.383
- Dépenses projetées:						
Gestion de l'infrastructure	115.002	128.225	137.144	141.450	149.500	159.850
Investissement	149.743	241.968	240.588	270.344	322.529	435.313
Etudes	10.432	19.508	12.356	11.489	11.489	11.201
Dépenses maximales	275.177	389.701	390.088	423.283	483.518	606.364
- Moins-value retards et aléas de chantier	-	65.369	63.236	70.458	83.504	111.629
- Dépenses ajustées	275.177	324.332	326.852	352.825	400.014	494.735
- Avoir en fin d'exercice.	294.119	275.803	266.484	284.569	268.260	175.908

Il ressort du tableau ci-devant qu'il est prévu d'affecter au titre de la période 2009-2013 les produits d'emprunt suivants au Fonds du rail :

2009 à 2010. 100 millions/an
2010 à 2013. 150 millions/an

2) Le tableau ci-après résume le programme des travaux pour la période 2009-2013 :

(en milliers d'euros)

	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Investissements	241.968	240.588	270.344	322.529	435.313
dont:					
1) Projets en cours de réalisation:					
- Double Voie Ligne Pétange-Luxembourg	64.199	58.436	59.437	59.436	56.919
- Raccordement Kirchberg et Findel	15.263	24.544	38.214	60.197	104.608
- Tête Nord de la Gare de Luxembourg	19.020	17.831	11.887	11.887	11.887
- Raccordement Belval-Belvaux Mairie	25.974	25.330	20.550	2.378	10.996
- Centre de Remisage Gare de Luxembg	11.887	2.972	5.944	11.887	11.887
- Ligne du Nord (hors entretien cons.)	297	2.378	10.836	36.851	45.172
- Système de contrôle vitesse	4.755	4.755	4.755	4.755	4.624
- Système GSM-R	7.132	8.915	8.915	7.920	-
2) Projets en voie d'élaboration:	-	3.755	9.198	22.963	89.452
- Tête Sud-Ouest de la Gare de Luxembg.					
- Tunnel Belval-Oberkorn					
- Gare périphérique Cessange					
- Gare périphérique Howald					
- Gare périphérique Lux.-Kirchberg					
- Nouvelle ligne Luxembourg-Esch					
- Nouvelle ligne Luxembourg-Bettembg.					
- EuroCap-Rail.					
3) Entretien constructif	92.047	90.221	95.853	99.500	99.768
4) Autres projets et dépenses.	1.394	1.451	4.755	4.755	-

Les cinq projets prioritaires sont les suivants :

- la mise à double voie entre Pétange et Luxembourg pour laquelle des dépenses s'élevant à 58,4 millions d'euros sont prévues pour 2010 ;
- le projet réaménagé de raccordement du plateau du Kirchberg et de l'Aérogare. Actuellement il est prévu d'y investir quelques 24,5 millions en 2010 ;
- la réalisation de l'aménagement de la tête nord de la gare de Luxembourg dont 17,8 millions d'euros sont programmés pour 2010 ;
- la construction d'une nouvelle gare ferroviaire à Belval-Usines avec un parking sous-terrain. Le programme d'investissement prévoit 25,3 millions d'euros pour 2010.

50.7.93.001 Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation financière du fonds des raccordements ferroviaires internationaux se résume comme suit pour la période 2008 à 2013 :

(en milliers d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Prévis.	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	38.136	40.916	25.666	19.666	10.666	1.666
Alimentation:						
a) normale	3.500	4.000	5.000	6.000	6.000	6.000
Dépenses	720	19.250	11.000	15.000	15.000	15.000
- Avoir en fin d'exercice.	40.916	25.666	19.666	10.666	1.666	-7.334

1) Au cours des dernières années, les dépenses de ce fonds spécial concernaient la participation luxembourgeoise au financement de la partie française du TGV Est-Européen. Le solde de cette participation sera liquidé en 2009.

2) Pour l'exercice 2010, le département des Transports propose une dotation de 5 millions d'euros pour financer les projets suivants :

- l'amélioration de la relation Luxembourg-Bruxelles (projet Eurocap-Rail) qui vise l'interconnexion ferroviaire des trois villes européennes : Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg ;
- l'amélioration de la relation Trèves-Coblence ;
- la réalisation d'une nouvelle ligne entre Luxembourg et Sarrebruck.

F) 51.5-51.9 - Travaux publics

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle du total des crédits du département des Travaux publics au titre de la période 2008-2013:

(en milliers d'euros)

		2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Section 51.5	Travaux publics	2.204,6	35,1	30,1	3.569,0	4.042,0	5.047,0
Section 51.6	Pont & Chaussées	77.267,2	89.989,6	99.594,1	100.007,0	44.759,0	33.437,0
Section 51.7	Fonds d'investissement publics .	182.939,9	219.500,0	209.200,0	190.700,0	193.800,0	198.700,0
Section 51.8	Bâtiments Publics	15.472,4	4.753,5	4.638,6	4.895,0	4.862,0	4.925,0
Section 51.9	Bât. Pub: Compétences comm. . .	5.218,9	6.510,0	6.600,0	6.700,0	6.800,0	6.900,0
	Total	283.103,0	320.788,2	320.062,8	305.871,0	254.263,0	249.009,0
	Variation	-	+ 13,31%	- 0,23%	- 4,43%	- 16,87%	- 2,07%

La forte progression du total des crédits de la section 51.6 (Ponts et Chaussées) entre 2009 et 2010 s'explique en majeure partie par les crédits budgétaires (+10,25 millions) pour la réalisation des travaux de mise en conformité et d'assainissement de l'aéroport. Comme la fin de ces travaux est prévue pour 2011, il en résulte une diminution du total des crédits proposés de quelque 40,5 millions entre 2011 et 2012.

2) Considérations générales

SECTIONS 51.5 - Travaux publics - Dépenses générales

51.5.93.000 Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

La loi du 25 juillet 2002 portant création de l'établissement public "Fonds Belval" a autorisé cet établissement public à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives d'autorisation.

Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP-Gabriel-Lippmann en 2006 et des frais d'études du projet initial des Archives nationales en 2008, aucun remboursement n'est actuellement prévu pour 2009 et 2010.

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle de ce crédit au cours de la période 2009 à 2013:

	(en milliers d'euros)				
	2009	2010	2011	2012	2013
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Crédits	0,1	0,1	3.500,0	4.000,0	5.000,0
Variation	-	-	-	+14,29%	+25,00%

Les montants prévus actuellement concernent pour l'essentiel les remboursements relatifs à la salle de musique amplifiée pour un montant de quelque 3 millions par an auxquels viennent s'ajouter l'incubateur d'entreprises et la stabilisation des hauts fourneaux pour un montant de respectivement 1 million par an.

SECTION 51.6 - Ponts et Chaussées - Dépenses générales

La forte progression des crédits de cette section entre 2009 et 2010 (+10,67%) s'explique en majeure partie par:

- les dépenses (+10,25 millions) pour la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport en exécution de la loi du 22 décembre 2004;
- la continuation des importants travaux adjugés en 2009 dans l'enceinte du Port de Mertert (+1,72 million);
- l'inscription d'une première tranche (+1,0 million) pour les travaux de renouvellement de certaines infrastructures à Insenborn (coût total: 3,5 millions) dans le contexte du projet de fusion des trois communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen.

51.6.73.010 Routes nationales : redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements (sans distinction d'exercice)

et

51.6.73.011 Chemins repris : redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements (sans distinction d'exercice)

L'évolution pluriannuelle du total des crédits de ces 2 articles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
Dépenses	47.500	44.500	27.500	12.400	4.400
Variation	-	-6,32%	-38,20%	-54,10%	-64,50%

La diminution très sensible du total de ces crédits à partir de 2011 essentiellement s'explique également par le fait qu'à partir de 2010 les travaux d'entretien de la voirie normale de l'Etat seront financés à charge du Fonds des Routes. Seul l'achèvement des projets déjà entamés se fera encore à charge des crédits de la section 51.6.

SECTION 51.7 - Fonds d'investissements publics

Le détail des programmes pour chaque fonds spécial relevant de la compétence du Ministère du Développement durable et des Infrastructures est renseigné aux tableaux joints en annexe.

- Fonds des routes

Compte tenu de l'application d'un coefficient correcteur de 20% pour l'exercice 2009 et de 30% pour les exercices 2010 et suivants à titre de retards et aléas de chantier, l'évolution prévisible des recettes et dépenses du Fonds des routes au cours de la période 2009-2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	123,77	152,72	154,67	124,83	120,61	107,95
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	10,50	11,00	11,00	12,00	12,50	15,00
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	100,00	100,00	100,00	150,00	150,00	150,00
d) Divers	1,44	-	-	-	-	-
Total	111,94	111,00	111,00	162,00	162,50	165,00
- Dépenses	82,99	136,31	201,20	237,46	250,23	227,42
- Moins-value retards et aléas de chantier (20% et 30%)	-	-27,26	-60,36	-71,24	-75,07	-68,22
- Dépenses ajustées	82,99	109,05	140,84	166,22	175,16	159,20
- Avoir en fin d'exercice.	152,72	154,67	124,83	120,61	107,95	113,75

Les principaux projets autoroutiers qui sont actuellement en étude ou en cours de réalisation sont les suivants:

Coûts

- Liaison avec la Sarre	363,0 millions
- Grande voirie du Nord:	965,3 millions
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	57,2 millions
- Contournement de Mersch	54,4 millions
- Contournement d'Ettelbruck-Niederfeulen	75,0 millions
- Luxembourg-Mersch	630,0 millions
- Divers autres	148,7 millions
- Liaison Micheville	257,9 millions
- Mise à 2x3 voies des A3 et A6	223,7 millions
- Ban de Gasperich	102,9 millions
- Dédoublément A4 échang. Ehlerange et Foetz	133,5 millions
- Echangeur de Burange	38,6 millions

- Pont Adolphe & Passerelle Luxembourg	71,2 millions
- Divers ouvrage d'art	116,9 millions
- Voirie normale (entretien lourd)	368,0 millions
(transfert du budget à partir de 2010)	

- Fonds d'investissements publics

L'évolution prévisible des recettes et des dépenses des trois fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) au cours de la période 2009-2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	397,58	295,73	222,85	104,07	-63,24	-207,09
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	99,23	103,00	109,40	114,70	117,00	130,00
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	99,23	103,00	109,40	114,70	117,00	130,00
- Dépenses	201,08	195,42	325,97	402,87	372,65	271,73
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 30%)	-	-19,54	-97,79	-120,86	-111,80	-81,52
- Dépenses ajustées	201,08	175,88	228,18	282,01	260,85	190,21
- Avoir en fin d'exercice.	295,73	222,85	104,07	-63,24	-207,09	-267,30

Hormis les dépenses concernant l'acquisition de bâtiments existants, le programme proposé par l'Administration des Bâtiments publics pour la période pluriannuelle 2009-2013 se traduit par une dépense globale ajustée de 1.137,1 millions (1.568,6 millions non-ajustées).

Le financement de ce programme sera assuré au moyen de l'avoir de 295,73 millions disponible fin 2008 et d'une alimentation normale via crédits budgétaires d'un montant total de 574,1 millions répartis sur les exercices 2009-2013.

Fin 2013, les fonds d'investissements publics affichent, selon ces prévisions, un solde négatif de 267,30 millions (-698,81 millions euros sans application de coefficients correcteurs).

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-après, les dépenses d'investissements ajustées seront consacrées au cours de la période 2009-2013 pour l'essentiel et à parts pratiquement égales aux infrastructures scolaires et administratives.

	Coûts (2009-2013)	
- Fonds administratifs	517,66 millions	45,5%
- Fonds scolaires	529,96 millions	46,6%
- Fonds sanitaires et sociaux	89,52 millions	7,9%
Total	1.137,14 millions	100,0%

- Fonds d'investissements publics administratifs

51.7.93.001 Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics administratifs, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période pluriannuelle 2009-2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	165,27	138,48	109,78	29,08	-53,59	-95,22
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	48,30	50,00	53,25	55,80	56,40	57,00
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	48,30	50,00	53,25	55,80	56,40	57,00
- Dépenses	75,09	87,45	191,36	197,82	141,47	96,42
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 30%)	-	-8,75	-57,41	-59,35	-43,44	-28,93
- Dépenses ajustées	75,09	78,70	133,95	138,47	98,03	67,49
- Avoir en fin d'exercice.	138,48	109,78	29,08	-53,59	-95,22	-105,71

Les investissements à charge de ce fonds, après application des coefficients-correcteurs (10%: exercice 2009 et 30%: exercice 2010 et suivants), s'établissent entre 2009 à 2013 en moyenne à quelque 103,5 millions par an.

Au cours de la période 2009-2013 les dépenses non-ajustées de ce fonds spécial peuvent être ventilées comme suit:

	<u>Coûts</u> (2009-2013)	
- Projets en cours de réalisation.	528,2 millions	73,9%
- Autres.	<u>186,3 millions</u>	<u>26,1%</u>
Total	714,5 millions	100,0%

Les principaux projets en cours de réalisation se présentent sommairement comme suit:

	<u>Coûts</u>
- Centre de conférences Lux.-Kirchberg (1 ^{ère} ext. Et CCK). . .	208,8 millions
- Centre de conférences (2 ^{ième} ext.)	101,8 millions
- Salle philharmonique Luxembourg-Kirchberg	113,5 millions
- Centre pénitentiaire à Schrassig	75,7 millions
- Centre pénitentiaire à Schrassig: mesures de sécurité . . .	16,7 millions
- Abbaye de Neumünster	43,6 millions
- Centre national de l'audiovisuel.	45,3 millions
- Parc Hosingen	12,8 millions
- Bâtiment Tour à Luxembourg-Kirchberg: façades.	13,4 millions
- Aménagement du Parc « 3 Eechelen »	17,6 millions
- Centre pénitentiaire Givenich.	10,9 millions
- P & Chaussées et Police des autoroutes Bertrange	64,8 millions
- Police grand-ducale Grevenmacher	14,0 millions
- Laboratoire Nationale de Santé	102,5 millions
- Centre de recherche public Santé.	85,6 millions
- Justice de paix Esch/Alzette	15,0 millions
- Bât. Publ.: atelier et dépôt Bertrange-Bourmicht	16,9 millions
- Centre Marienthal	21,2 millions
- Caserne Herrenberg: réhabilitation des infrastructures techniques	18,6 millions
- Centre de rétention	12,0 millions

Les principaux projets actuellement en cours d'élaboration sont les suivants:

	<u>Coûts</u>
- Laboratoire Méd. Vét. + Méd. Légale (2 ^{ième} phase).	44,1 millions
(projet voté)	
- Ponts & Chaussées : Dépôt à Mersch	14,0 millions

Les projets actuellement à l'étude sont les suivants:

	<u>Coûts</u>
- Centre de Secours Gasperich.	20,0 millions
- Caserne Herrenberg: hall logistique	60,5 millions
- Bibliothèque nationale de Luxembourg	120,0 millions
- Centre d'intervention Findel	17,5 millions
- Laboratoire ASTA à Gilsdorf.	37,5 millions
- Les Rotondes à Luxembourg-Bonnevoie.	23,0 millions
- Centre de Police à Luxembourg-Verlorenkost.	25,0 millions

- Fonds d'investissements publics scolaires

51.7.93.002 Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics scolaires, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2009-2013 se présente comme suit:

	(en millions d'euros)					
Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	179,89	112,17	76,07	47,23	-19,40	-107,09
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	44,10	46,00	48,62	50,90	52,10	53,00
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	44,10	46,00	48,62	50,90	52,10	53,00
- Dépenses	111,82	91,22	110,66	167,90	199,70	161,54
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 30%)	-	-9,12	-33,20	-50,37	-59,91	-48,46
- Dépenses ajustées	111,82	82,10	77,46	117,53	139,79	113,08
- Avoir en fin d'exercice.	112,17	76,07	47,23	-19,40	-107,09	-167,17

Les investissements à charge de ce fonds, après application des différents coefficients-correcteurs (10%: exercice 2009 et 30%: exercices 2010 et suivants), s'établissent entre 2009 et 2013 en moyenne à quelque 106,0 millions par an.

Au cours de la période 2009-2013 les dépenses non-ajustées se répartissent comme suit :

	<u>Coûts</u> (2009-2013)	
- Projets en cours de réalisation.	372,4 millions	51,0%
- Autres.	<u>358,6 millions</u>	<u>49,0%</u>
Total	731,0 millions	100,0%

Les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants:

	<u>Coûts</u>
- L.T. Mathias Adam Pétange	110,8 millions
- Nouveau Lycée et Internat à Redange-sur-Attert	91,0 millions
- Lycée Mamer	69,0 millions
- LT Esch/Alzette (Raemerich).	64,0 millions
- LT Nord à Wiltz: extension 2 ^{ième} phase.	76,8 millions
- LT Nic Bieber Dudelange	55,4 millions
- Lycée classique Diekirch extension	49,0 millions
- Annexe pour LTC à Dommeldange.	25,3 millions
- Internat à Diekirch.	21,7 millions
- LT Joseph Bech Grevenmacher	19,9 millions
- LGL: modernisation.	21,2 millions

- LT Esch/Alzette (Lallange)	110,4 millions
- LT pour professions de santé à Luxembourg	72,2 millions
- Nouveau Lycée à Junglinster.	111,0 millions
- LT Mathias Adam – Jenker	28,9 millions

Les projets actuellement en cours d'élaboration sont les suivants:

Coûts

- LT Arts et Métiers: cantine et sports.	28,0 millions
- LT agricole Gilsdorf	115,0 millions
- Lycée Hubert Clement: réaménagement.	35,0 millions
- Centre d'éducation différenciée à Esch/Alzette.	11,1 millions
- LT Grevenmacher: nouvelle construction	22,0 millions

Les projets actuellement à l'étude sont les suivants:

Coûts

- Lycée Clervaux	60,0 millions
- Lycée funiculaire - Differdange	95,0 millions
- Lycée Nordstad.	80,0 millions
- CNFPC Ettelbrück.	50,0 millions
- LT Esch/Alzette place V. Hugo.	55,0 millions
- LT Bonnevoie.	105,0 millions
- Infrastructures sportives à Diekirch.	20,0 millions
- LT pour professions de santé Ettelbrück	38,0 millions
- Lycée Mondorf.	80,0 millions
- Lycée de la deuxième chance à Luxembourg-Hamm	40,0 millions
- HMC Capellen: nouvelle construction.	20,0 millions
- Rénovation Athénée (Structure temporaire).	20,0 millions
- Rénovation Athénée.	85,0 millions

Les projets destinés à être réalisés par le financement alternatif sont les suivants:

- Université Luxembourg Limpertsberg.	p.m.
- LT M. Lycée Luxembourg.	p.m.
- Neie Lycée Mersch.	projet voté
- IESS: bâtiment définitif à Mersch	projet voté

- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

51.7.93.003 Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2009-2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	52,43	45,10	37,03	27,80	9,80	-3,74
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	6,83	7,00	7,53	8,00	8,50	20,00
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	6,83	7,00	7,53	8,00	8,50	20,00
- Dépenses	14,16	16,75	23,94	37,15	31,49	13,77
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 30%)	-	-1,68	-7,18	-11,15	-9,45	-4,13
- Dépenses ajustées	14,16	15,07	16,76	26,00	22,04	9,64
- Avoir en fin d'exercice.	45,10	37,03	27,80	9,80	-3,74	6,62

Les investissements à charge de ce fonds, après application des coefficients correcteurs (10%: exercice 2009 et 30%: exercices 2010 et suivants), s'établissent en moyenne à quelque 17,9 millions par an.

Au cours de la période 2009 à 2013 les dépenses non ajustées se répartissent comme suit:

	<u>Coûts</u> (2009-2013)	
- Projets en cours de réalisation.	69,6 millions	56,5%
- Autres	<u>53,5 millions</u>	<u>43,5%</u>
Total	123,1 millions	100,0%

Les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants:

	<u>Coûts</u>
- CIPA Dudelange	43,2 millions
- CIPA Witz	47,1 millions
- Assainissement du barrage de Rosport	16,2 millions

Les projets actuellement en cours d'élaboration sont les suivants:

	<u>Coûts</u>
- Assainissement du barrage Esch-sur-Sûre	27,0 millions

Fonds pour la loi de garantie

51.7.93.004 Alimentation du fonds pour la loi de garantie (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation du fonds pour la loi de garantie au cours de la période 2009-2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)						
Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	96,87	56,50	43,13	2,70	-62,03	-146,91
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	7,35	50,00	33,10	8,50	8,80	9,00
b) Location / vente	7,01	7,19	7,37	7,55	7,74	7,93
b) Alimentations supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	14,36	57,19	40,47	16,05	16,54	16,93
- Dépenses	54,73	70,56	80,90	80,78	101,42	100,49
- Avoir en fin d'exercice.	56,50	43,13	2,70	-62,03	-146,91	-230,47

Les projets votés ou en voie d'élaboration, dont les remboursements à charge du fonds pour la loi de garantie sont prévus ou sont déjà en cours, se présentent comme suit:

	<u>Coûts</u>
- Nouvelle Aérogare du Findel (lois du 11.07.1996 et du 10.7.2002).	324,3 millions
- Deuxième Ecole Européenne (loi du 18.12.2007).	237,0 millions
- Campus Geessekneppchen (lois du 06.03.1996 et du 11.08.2001)	135,2 millions
- Extensions Cour de Justice CE : (lois du 25.07.1985, du 01.06.1989, du 18.12.1990, du 18.12.1992 et du 20.07.1998)	134,0 millions

- Cité judiciaire Plateau St. Esprit (lois du 06.04.1999 et du 03.08.2005).	125,2 millions
- Centre national sportif et culturel Kirchberg (lois du 02.05.1996, du 11.08.2001, du 26.6.2002 et du 17.05.2006).....	104,1 millions
- Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean (lois du 17.01.1997 et du 11.08.2001).....	80,8 millions
- CRP Henri Tudor (lois du 19.07.1997 et du 12.08.2003).....	14,6 millions
- Palais de la CJ – mise à niveau des annexes A, B et C	88,0 millions

A noter que le financement du projet de la 4e extension du Palais de Justice des C.E. ainsi que la mise à niveau de ses annexes dites A, B et C ne sont pas repris dans le total des dépenses à charge du Fonds pour la loi de garantie étant donné que ces financements seront supportés directement par les C.E.

Les annuités résultant du financement de ces projets sont calculées sur base des hypothèses suivantes: 5% d'intérêts/an (Euribor 3 mois); préfinancement 3 ans; amortissement 20 ans.

Les dépenses en question évolueront notamment en fonction de la variation du taux d'intérêt (+ 4 millions/an pour une augmentation de 1% du taux annuel).

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à partir de l'exercice 2011 les dotations actuellement prévues sont insuffisantes pour assurer un solde positif global des fonds en question.

Une estimation des liquidations relatives aux projets en voie de réalisation pour la période 2009-2013 se présente comme suit:

	(en euros)				
	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
CRP Henri Tudor	22.596	-	-	-	-
CNSC à Lux-Kirchberg	3.742.582	-	-	-	-
Cité judiciaire - Plateau du St. Esprit	25.000.000	13.000.000	5.857.919	-	-
Musée d'Art moderne G.-D. Jean	1.500.000	5.643.873	-	-	-
Palais de la CJ - 4ième extension	70.000.000	9.000.000	2.286.054	-	-
Palais de la CJ - mesures transitoires	100.000	2.900.000	5.949.015	-	-
Palais de la CJ - mise à niveau des annexes A, B et C	100.000	10.000.000	30.000.000	30.000.000	12.000.000
Ecole Européenne et CPE	18.000.000	50.000.000	65.000.000	65.000.000	30.000.000
Nouvelle aérogare	34.312.000	15.000.000	9.000.000	2.000.000	-
Total	152.777.178	105.543.873	118.092.988	97.000.000	42.000.000

Si l'on fait abstraction des dépenses relatives aux différents chantiers en relation avec la Cour de Justice européenne, les liquidations relatives aux projets restants se présentent comme suit:

	(en euros)				
	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
CRP Henri Tudor	22.596	-	-	-	-
CNSC à Lux-Kirchberg	3.742.582	-	-	-	-
Cité judiciaire - Plateau du St. Esprit	25.000.000	13.000.000	5.857.919	-	-
Musée d'Art moderne G.-D. Jean	1.500.000	5.643.873	-	-	-
Ecole Européenne et CPE	18.000.000	50.000.000	65.000.000	65.000.000	30.000.000
Nouvelle aérogare	34.312.000	15.000.000	9.000.000	2.000.000	-
Total	82.577.178	83.643.873	79.857.919	67.000.000	30.000.000

- Fonds d'entretien et de rénovation

51.7.93.005 Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'entretien et de rénovation, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2009 - 2013 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2008 Compte	2009 Budget	2010 Projet	2011 Prévis.	2012 Prévis.	2013 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	17,50	31,05	30,35	15,15	10,65	7,00
- Alimentations:						
a) Alimentations normale	55,03	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00
b) Alimentations supplémentaire	10,00	10,00	-	-	-	-
Total	65,03	65,00	55,00	55,00	55,00	55,00
- Dépenses	51,48	73,00	78,00	70,00	69,00	68,00
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 15%)	-	-7,30	-7,80	-10,50	-10,35	-10,20
- Dépenses ajustées	51,48	65,70	70,20	59,50	58,65	57,80
- Avoir en fin d'exercice.	31,05	30,35	15,15	10,65	7,00	4,20

Les investissements à charge de ce fonds, après application des coefficients-correcteurs (10%: exercices 2009 et 2010 et 15%: exercices 2011 et suivants) s'établissent entre 2009 et 2013 en moyenne à quelque 62,4 millions par an.

Rappelons que dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement pour la relance des activités économiques le fonds a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 10 millions euros à charge de l'exercice 2008 en vue de lancer un certain nombre de chantiers de petite et de moyenne envergure.

Il est déjà envisagé de renouveler cette mesure en 2010 avant de retrouver un rythme de croisière normal en matière de dépenses à partir de 2011.

50/51 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES**- Travaux publics -****Annexe Programme pluriannuel**

L'évolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale sont renseignés au tableau suivant :

(en milliers d'euros)

	Dépenses, recettes et dotations			Variation	
	2008	2009	2010	absolue	en %
A. DÉPENSES					
1) <u>Fonds spéciaux:</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	75.093,5	78.705,8	133.953,6	+55.247,8	+70,20%
scolaires.	111.820,5	82.098,5	77.465,1	-4.633,4	-5,64%
sanitaires et sociaux.	14.160,9	15.077,5	16.761,1	+1.683,6	+11,17%
- Fonds d'entretien et de rénovation	51.482,8	65.700,0	70.200,0	+4.500,0	+6,85%
- Fonds des routes	82.992,2	109.047,7	140.839,9	+31.792,2	+29,15%
- Fonds pour la loi de garantie.	54.731,3	70.557,2	80.902,0	+10.344,8	14,66%
Sous-total	390.281,2	421.186,7	520.121,7	+98.935,0	+23,49%
2) <u>Etablissement publics:</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	4.470,5	4.700,0	12.565,0	+7.865,0	+167,34%
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	18.974,6	38.112,0	34.603,6	-3.508,4	-9,21%
- Etablissement public pour la réalisa- tion des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	18.326,4	62.656,5	101.459,9	+38.803,4	+61,93%
Sous-total	41.771,5	105.468,5	148.628,5	+43.160,0	+40,92%
Total A. DÉPENSES	432.052,7	526.655,2	668.750,2	+142.095,0	+26,98%

(en milliers)

	Dépenses, recettes et dotations			Variation	
	2008	2009	2010	absolue	en %
B. RECETTES					
1) <u>Dotation budgétaires des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	48.300,0	50.000,0	53.250,0	+3.250,0	+6,50%
scolaires.	44.100,0	46.000,0	48.620,0	+2.620,0	+5,70%
sanitaires et sociaux.	6.825,0	7.000,0	7.530,0	+530,0	+7,57%
- Fonds d'entretien et de rénovation	65.025,0	65.000,0	55.000,0	-10.000,0	-15,38%
- Fonds des routes	10.500,0	11.000,0	11.000,0	-	-
- Fonds pour la loi de garantie.	7.350,0	50.000,0	33.100,0	-16.900,0	-33,80%
Sous-total	182.100,0	229.000,0	208.500,0	-20.500,0	-8,95%
2) <u>Dotations budgétaires des établissements publics</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	-	-	-	-	-
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	-	-	-	-	-
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	2.490,0	2.575,0	2.600,0	+25,0	+0,97%
Sous-total	2.490,0	2.575,0	2.600,0	+25,0	+0,97%
3) <u>Recettes propres des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratif	-	-	-	-	-
scolaires.	-	-	-	-	-
sanitaires et sociaux.	-	-	-	-	-
- Fonds d'entretien et de rénovation	-	-	-	-	-
- Fonds des routes	1.443,0	-	-	-	-
- Fonds pour la loi de garantie.	7.009,0	7.185,1	7.364,8	+179,7	+2,50%
Sous-total	8.452,0	7.185,1	7.364,8	+179,7	+2,50%
4) <u>Recettes propres des établissement publics</u>					
- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville.	267,4	272,5	279,1	+6,6	+2,42%
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.	42.596,2	69.057,0	58.173,0	-10.884,0	-15,76%
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	101,9	1.429,6	319,0	-1.110,6	-77,69%
Sous-total	42.965,5	70.759,1	58.771,1	-11.988,0	-16,94%
5) <u>Emprunts des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds des routes	100.000,0	100.000,0	100.000,0	-	-
Sous-total	100.000,0	100.000,0	100.000,0	-	-
6) <u>Emprunts des Etablissements publics</u>					
- Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.	14.399,5	56.554,8	97.184,9	+40.630,1	+71,84%
Sous-total	14.399,5	56.554,8	97.184,9	+40.630,1	+71,84%
Total B. RECETTES	350.407,0	466.074,0	474.420,8	+8.346,8	1,79%

Fonds d'investissements publics

(en euros)

Mouvements du Fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	397.583.935	295.733.976	222.852.202	104.072.463	-63.237.250	-207.093.448
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	99.225.000	103.000.000	109.400.000	114.700.000	117.000.000	130.000.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total	99.225.000	103.000.000	109.400.000	114.700.000	117.000.000	130.000.000
- Dépenses	201.074.959	195.424.193	325.971.056	402.871.018	372.651.712	271.730.524
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 30%)	-	19.542.419	97.791.317	120.861.305	111.795.514	81.519.157
- Dépenses ajustées	201.074.959	175.881.774	228.179.739	282.009.713	260.856.198	190.211.367
- Avoir fin	295.733.976	222.852.202	104.072.463	-63.237.250	-207.093.448	-267.304.815

Fonds d'investissements publics administratifs

(en euros)

Mouvements du Fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	165.272.941	138.479.423	109.773.605	29.069.973	-53.603.007	-96.232.892
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	48.300.000	50.000.000	53.250.000	55.800.000	56.400.000	57.000.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total	48.300.000	50.000.000	53.250.000	55.800.000	56.400.000	57.000.000
- Dépenses	75.093.518	87.450.909	191.362.332	197.818.542	141.471.264	96.422.560
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 30%)	-	8.745.091	57.408.700	59.345.563	42.441.379	28.926.768
- Dépenses ajustées	75.093.518	78.705.818	133.953.632	138.472.979	99.029.885	67.495.792
- Avoir fin	138.479.423	109.773.605	29.069.973	-53.603.007	-96.232.892	-106.728.684

Fonds spécial : Fonds d'investissements publics administratifs

Fonds spécial : Fonds d'investissements publics administratifs											(en euros)
Projets	Lois	Coût prévu	Coût prévus. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
b) Loi budgétaire:											
27 - Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	loi bud.	1.239.468	1.785.000	1.517.597	64.409	202.994	-	-	-	-	-
28 - Institut viti-vinicole Remich (cave crémant)	loi bud.	1.487.361	6.405.000	4.032.490	294.664	1.000.000	600.000	477.846	-	-	-
29 - Centre Marienthal: travaux d'infrastructure	loi bud.	2.850.776	4.022.000	1.794.736	228.711	600.000	1.000.000	300.000	98.553	-	-
30 - Eaux et Forêts Ellergonn: phase 1	loi bud.	2.602.882	4.433.187	4.017.775	415.412	-	-	-	-	-	-
31 - Ministère de l'Education Nationale : réhabilitation	loi bud.	6.370.864	7.900.000	2.517.701	475.103	1.500.000	2.000.000	1.407.196	-	-	-
32 - Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	loi bud.	4.586.030	8.200.000	2.285.937	1.373.923	1.000.000	2.000.000	1.540.140	-	-	-
33 - Château de Roebé Larochette	loi bud.	1.240.000	3.674.002	3.084.886	589.116	-	-	-	-	-	-
34 - Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	loi bud.	3.470.509	9.000.000	4.001.921	436.559	1.000.000	2.000.000	1.561.520	-	-	-
35 - Centre de Recherche Public - Santé: pavillon provisoire	loi bud.	2.750.000	7.000.000	6.403.760	27.275	50.000	350.000	168.965	-	-	-
36 - Garage central pour les forces de l'ordre	loi bud.	2.602.882	7.440.137	6.657.861	782.276	-	-	-	-	-	-
37 - Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	loi bud.	1.770.000	3.250.000	1.331.260	586.957	500.000	831.783	-	-	-	-
38 - INS: réfection pelouse et modernisation hall	loi bud.	4.000.000	7.500.000	5.974.122	1.016.657	509.221	-	-	-	-	-
39 - Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures	loi bud.	2.700.000	5.700.000	3.083.220	902.848	600.000	300.000	813.932	-	-	-
40 - Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher: transformation	loi bud.	1.500.000	2.500.000	1.317.671	95.607	600.000	486.722	-	-	-	-
41 - Ambassade à Bruxelles	loi bud.	1.300.000	1.744.324	1.373.260	371.064	-	-	-	-	-	-
42 - Ferme Casel Givenich	loi bud.	1.859.201	3.100.000	219.032	500.469	800.000	900.000	680.499	-	-	-
43 - Maison d'enfants à Schifflange: extension	loi bud.	946.400	891.088	784.306	106.782	-	-	-	-	-	-
44 - Ecole Nat. des Sapeurs Pompiers à Niederfeulen: rénovat.	loi bud.	4.500.000	3.000.000	172.932	143.834	150.000	750.000	1.000.000	783.234	-	-
45 - Pont Abbaye Neumünster	loi bud.	700.000	800.000	-	-	50.000	500.000	250.000	-	-	-
- Projets en cours d'achèvement, abandonnés; préfin.	-	-	7.789.567	7.597.619	15.534	-	-	-	-	-	176.414
Sous-total Ib)		48.476.373	96.134.305	58.168.086	8.427.200	8.562.215	11.718.505	8.200.098	881.787	61.422.560	176.414
Total I		1.075.270.622	1.342.651.140	607.099.850	67.544.047	78.240.909	154.244.041	140.818.542	93.471.264	61.422.560	139.809.927
II. Projets en élaboration											
a) Projets											
46 - Laboratoires médecine vétérin. + médecine légale 2e phase	proj.loi	41.500.000	44.135.100	137.608	10.580	500.000	500.000	-	-	-	-
Sous-total IIa)		41.500.000	44.135.100	137.608	10.580	500.000	500.000	-	-	-	-
b) Etudes (loi de garantie) * partie des études											
47 - Extension Bâtiment Konrad Adenauer (part études)	-	400.000.000	10.500.000	4.095.914	5.445.505	700.000	1.258.581	-	-	-	-
48 - Cour des Comptes: 2ième extension (part études)	-	70.000.000	2.000.000	709.893	431.080	800.000	59.027	-	-	-	-
49 - Cour de Justice de l'UE: mise en conform. ann. A,B et C	loi gar.	-	3.600.000	-	1.057.948	1.500.000	1.042.052	-	-	-	-
Sous-total IIb)		470.000.000	16.100.000	4.805.807	6.934.533	3.000.000	1.359.660	-	-	-	-

Fonds spécial : Fonds d'investissements publics administratifs

(en euros)

	Projets	Lois	Coût prévu	Coût prévus. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
	c) Loi budgétaire											
50	- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction	loi bud.	2.000.000	2.000.000	24.040	76.187	750.000	900.000	-	-	-	-
51	- Ponts & Chaussées: dépôt à Walferdange	loi bud.	2.974.722	5.800.000	295.454	24.340	1.200.000	2.400.000	-	-	-	-
52	- Unité de sécurité Dreibern	loi bud.	5.701.551	7.300.000	289.881	40.948	150.000	3.400.000	-	-	-	-
53	- Stand de tir Reckenthal: extension	loi bud.	8.500.000	6.500.000	92.953	131.969	150.000	2.000.000	-	-	-	-
54	- Château Schoenfels: centre d'acc. et atel. thérapeutique	loi bud.	2.478.935	4.000.000	124.598	-	100.000	1.000.000	-	-	-	-
55	- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	loi bud.	2.000.000	3.800.000	37.434	55.457	100.000	2.000.000	-	-	-	-
56	- Administration de l'Eau à Diekirch: Hôtel du Midi	loi bud.	2.000.000	7.250.000	21.952	5.645	200.000	500.000	-	-	-	-
57	- Pont & Chaussées Mersch	loi bud.	5.500.000	14.000.000	-	-	300.000	1.500.000	-	-	-	-
	Sous-total IIc)		31.155.209	50.650.000	886.312	334.546	2.950.000	13.700.000	-	-	-	-
	Total II		542.655.209	110.885.100	5.829.727	7.279.659	6.450.000	15.559.660	-	-	-	-
	III. Autres Projets											
	a) Projets											
58	- Caserne Herrenberg: hall logistique	proj. loi	60.000.000	60.500.000	10.832	9.325	500.000	2.500.000	-	-	-	-
59	- Caserne Herrenberg: modernisation (part études)	proj. loi	p.m	400.000	187.296	54.073	-	158.631	-	-	-	-
60	- Bibliothèque Nationale de Luxembourg	proj. loi	100.000.000	120.000.000	1.790.620	25.708	200.000	500.000	-	-	-	-
	Sous-total IIIa)		160.000.000	180.900.000	1.988.748	89.106	700.000	3.158.631	-	-	-	-
	b) Loi budgétaire											
61	- Dépôt de munitions Herrenberg	loi bud.	2.850.776	2.850.000	85.204	-	-	-	-	-	-	-
62	- Police Redange: Bât. admin. + transf. logem. de serv.	loi bud.	5.000.000	3.500.000	-	-	10.000	500.000	-	-	-	-
63	- Ponts & Chaussées Windhof:ateliers et garage	loi bud.	1.350.000	1.350.000	-	-	-	300.000	-	-	-	-
64	- Ponts & Chaussées Echternach: nouvelle construction	loi bud.	6.000.000	6.500.000	-	-	50.000	1.000.000	-	-	-	-
65	- Ponts & Chaussées Clervaux: extension	loi bud.	4.500.000	4.500.000	-	-	-	800.000	-	-	-	-
66	- Ponts & Chaussées Grevenmacher: Dép. Potaschberg	loi bud.	5.000.000	5.000.000	38.718	-	-	500.000	-	-	-	-
67	- Stand de tir Blesdall : mise en conformité	loi bud.	1.240.000	23.066	23.066	-	-	-	-	-	-	-
68	- Haff Réimech	loi bud.	3.595.000	4.400.000	46.481	20.644	500.000	2.000.000	-	-	-	-
69	- Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à 3 niveaux	loi bud.	1.200.000	1.200.000	-	-	-	1.000.000	-	-	-	-
70	- Villa Louvigny: remise en état salle de musique	loi bud.	2.000.000	2.000.000	-	-	-	-	-	-	-	-
71	- Palais de justice à Diekirch: transformation	loi bud.	4.500.000	4.500.000	46.783	-	50.000	300.000	-	-	-	-
72	- Police grand-ducale Lorentzweiler: nouvelle construct.	loi bud.	2.000.000	2.000.000	-	-	-	800.000	-	-	-	-
73	- Musée du Vin à Ehnem: réaménagement et extension	loi bud.	6.000.000	6.600.000	-	-	100.000	500.000	-	-	-	-
74	- Foyer Don Bosco	loi bud.	7.000.000	7.000.000	-	-	300.000	2.200.000	-	-	-	-
75	- Admin. services de secours à Luxembg.-Gasperich	proj. loi	90.000.000	20.000.000	545.770	129.548	150.000	300.000	-	-	-	-
76	- Château de Berg: rénovation	loi bud.	15.000.000	15.000.000	-	-	-	-	-	-	-	-
77	- Centre Hollenfels	loi bud.	10.400.000	10.400.000	-	-	-	-	-	-	-	-
78	- Centre de Police à Luxembourg-Verlorenkost	loi bud.	120.000.000	25.000.000	887.227	17.490	300.000	500.000	-	-	-	-

Fonds spécial : Fonds d'investissements publics administratifs

(en euros)

Projets	Lois	Coût prévu	Coût prévus. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
79 - Centre d'intervention (serv. incendie et sauvet.) Findel	loi bud.	17.500.000	17.500.000	-	-	50.000	-				
80 - Laboratoire pour l'ASTA	loi bud.	25.000.000	37.500.000	-	-	300.000	500.000				
81 - Service Central des Imprimés à Leudelange	loi bud.	7.500.000	10.000.000	-	-	-	300.000				
82 - Les Rotondes à Luxembourg-Bonnevoie	loi bud.	10.000.000	23.000.000	-	-	-	500.000				
83 - Centre de production artistique à Luxbg.-Bonnevoie	loi bud.	2.855.000	2.200.000	176.414	-	-	1.000.000				
Sous-total IIIb)		350.490.776	212.023.066	1.849.663	167.682	1.810.000	13.000.000				
c) Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie											
Sous-total IIIc)											
Total III		510.490.776	392.923.066	3.838.411	256.788	2.510.000	16.158.631				
IV. Nouveaux projets											
84 - Maison d'arrêt Sanem (part études)	proj. de loi	125.000.000	125.000.000	-	13.024	250.000	500.000				
85 - Protection civile à Lintgen, construction nouvel hangar	loi bud.	1.000.000	1.000.000	-	-	-	800.000				
86 - Maison Robert Schuman, transformation	loi bud.	3.000.000	3.000.000	-	-	-	500.000				
87 - Police Wiltz	loi bud.	2.500.000	2.500.000	-	-	-	500.000				
88 - Château de Berg: constr. d'un abri pour jardiniers	loi bud.	600.000	600.000	-	-	-	400.000				
89 - Château Schoenfels: phase 2 c. d'accueil part d'études	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000				
90 - Centre pénitent. Schrassig: struct. préfabri. personnel	loi bud.	5.000.000	5.000.000	-	-	-	2.500.000				
91 - Hémicycle Kirchberg: mise à niveau	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000				
92 - Château de Senningen:annexe perman. des commun	loi bud.	2.000.000	2.000.000	-	-	-	100.000				
Total IV		139.400.000	139.400.000	0	13.024	250.000	5.400.000				
Projets en élaboration, autres projets et proj. nouveaux:											
Objectif à atteindre 2011-2013								57.000.000	48.000.000	35.000.000	439.662.266
Total I - IV et objectif à atteindre 2011-2013		2.267.816.606	1.985.859.306	616.767.988	75.093.518	87.450.909	191.362.332	197.818.542	141.471.264	96.422.560	579.472.193

Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

(en euros)

Mouvements du Fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	52.425.719	45.089.772	37.012.308	27.781.237	9.775.357	-3.766.693
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	6.825.000	7.000.000	7.530.000	8.000.000	8.500.000	20.000.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	6.825.000	7.000.000	7.530.000	8.000.000	8.500.000	20.000.000
- Dépenses	14.160.947	16.752.738	23.944.387	37.151.257	31.488.643	13.767.964
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 30%)	-	1.675.274	7.183.316	11.145.377	9.446.593	4.130.389
- Dépenses ajustées	14.160.947	15.077.464	16.761.071	26.005.880	22.042.050	9.637.575
- Avoir fin	45.089.772	37.012.308	27.781.237	9.775.357	-3.766.693	6.595.732

(en euros)

Projets	Lois	Coût prévu	Coût prévís. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
b) Loi budgétaire											
14 - C.I.P.A. Echernach: transformation rdc et cuisine	loi bud.	4.957.870	7.000.000	-	9.047	100.000	500.000				
15 - Femmes en détresse: 153, rue de Rollingergrund	loi bud.	3.850.000	3.850.000	-	14.637	150.000	800.000				
16 - Internat socio-familial Dudelange (nouv. construct.)	loi bud.	5.000.000	6.000.000	-	-	50.000	100.000				
17 - Réhabilitation du pré-barrage du Pont-Misére	loi bud.	1.800.000	1.291.000	-	-	41.000	20.000				
18 - Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	loi bud.	1.200.000	950.000	-	-	45.000	25.000				
19 - Réhabilitation des barrages second. de la Haute-Sûre	loi bud.	1.500.000	1.095.000	-	-	55.000	40.000				
20 - CHNP Etrebruck: transformation lourde 9 bâtiments	loi bud.	20.800.000	0	-	-	-	-				
Sous-total IIIb)		39.107.870	20.186.000	-	23.684	441.000	1.485.000				
Total III		39.107.870	20.186.000	-	23.684	441.000	1.485.000				
IV. Nouveaux projets											
a) Projets C.I.P.A											
21 - C.I.P.A. Bofferdange- agrandissement	loi bud.	17.000.000	17.000.000	-	-	-	300.000				
b) Autres projets :											
22 - Domaine thermal Mondorf: études		150.000	150.000	-	-	-	50.000				
23 - Valeriusshaff à Tandel	loi bud.	3.000.000	3.000.000	-	-	-	150.000				
Total IV		20.150.000	20.150.000	-	-	-	500.000				
Projets en élaborat., autres projets et proj. nouv. Objectif à atteindre 2011-2013											
Total I - IV et objectif à atteindre 2011-2013		196.326.014	207.998.722	48.057.037	14.160.947	16.752.738	23.944.387	17.000.000	20.500.000	12.500.000	22.512.125
								37.151.257	31.488.643	13.767.964	22.675.779

Mouvements du Fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	179.885.274	112.164.780	76.066.289	47.221.253	-19.409.601	-107.093.864
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	44.100.000	46.000.000	48.620.000	50.900.000	52.100.000	53.000.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	44.100.000	46.000.000	48.620.000	50.900.000	52.100.000	53.000.000
- Dépenses	111.820.494	91.220.546	110.664.337	167.901.219	199.691.805	161.540.000
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 30%)	-	9.122.055	33.199.301	50.370.366	59.907.542	48.462.000
- Dépenses ajustées	111.820.494	82.098.491	77.465.036	117.530.853	139.784.264	113.078.000
- Avoir fin	112.164.780	76.066.289	47.221.253	-19.409.601	-107.093.864	-167.171.864

**Dépenses sur fonds spéciaux
Fonds spécial : Fonds d'investissements publics scolaires**

		Dépenses sur fonds spéciaux Fonds spécial : Fonds d'investissements publics scolaires										(en euros)
Projets		Lois	Coût prévu	Coût prév. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
I. Projets en cours de réalisation												
a) Projets												
1	- Lycée de garçons à Luxembourg:extension	24.04.95	20.451.216	21.237.687	19.769.738	29.923	100.000	200.000	-	-	-	1.138.026
2	- Lycée classique Diekirch: extension (ttes. les phases)	02.05.96	37.184.029	48.991.210	45.663.731	2.027.059	1.300.420	-	-	-	-	-
		06.02.02	5.255.343									
3	- LT Joseph Bech Grevenmacher	13.04.98	19.013.433	19.855.145	18.991.002	134.586	729.557	-	-	-	-	-
4	- LT Josy Barthel Mamer	03.08.98	61.725.488	69.038.203	67.040.012	698.972	1.299.219	-	-	-	-	-
		18.07.01	5.701.551	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	- Internat à Diekirch	29.04.99	18.592.014	21.735.214	19.106.610	552.977	2.075.627	-	-	-	-	-
6	- LT Esch/Alzette (Raemerich)	29.04.99	64.799.367	64.000.396	61.797.729	797.600	400.000	1.005.067	-	-	-	-
7	- LT Nic Biever Dudelange	24.02.99 + 5.5.04	44.075.469	55.422.054	28.095.601	3.799.580	6.500.000	7.000.000	5.000.000	5.026.873	-	-
		12.06.04	2.100.000									
8	- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase)	24.07.01	65.989.256	76.761.000	36.859.548	11.940.305	10.000.000	10.000.000	7.000.000	961.147	-	-
9	- LT Mathias Adam Pévange:nouvelle construction	11.06.02	106.594.215	110.769.677	45.231.038	29.989.990	18.000.000	10.000.000	7.548.649	-	-	-
10	- Nouveau Lycée et Internat à Rédange-sur-Attert	19.12.03	89.870.000	91.001.025	33.218.671	30.399.705	10.000.000	10.000.000	5.000.000	2.382.649	-	-
11	- LTC Dormeldange: annexe	20.01.03	26.700.000	25.286.440	22.910.821	303.383	2.072.236	-	-	-	-	-
12	- LT Esch/Alzette (Lallange)	19.12.03	98.000.000	110.416.511	12.113.463	16.217.255	22.000.000	28.000.000	23.000.000	9.085.793	-	-
13	- LT Mathias Adam - Jenker	03.08.05	4.960.000	28.886.354	1.305.396	2.978.495	8.000.000	10.000.000	6.000.000	602.463	-	-
14	- LT pour professions de santé	24.07.07	67.450.000	72.233.997	872.706	507.979	500.000	4.000.000	10.000.000	18.400.000	18.000.000	19.953.312
15	- Nouveau Lycée à Junglinster	29.01.08	104.900.000	111.042.484	3.016.705	1.162.899	800.000	8.000.000	25.000.000	25.400.000	25.540.000	22.122.880
16	- Divers en cours d'achèvement., abandonnés; préfin.	-	-	3.156.646	3.156.646	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total Ia)	-	843.361.381	929.834.043	419.149.417	101.540.708	83.777.059	88.205.067	88.548.649	61.858.925	43.540.000	43.214.218
b) Loi budgétaire												
17	- Lycée R. Schuman : bibl, cafet, struct d'acc, park + al.	loi bud.	3.230.000	6.750.000	4.526.906	1.555.312	667.782	-	-	-	-	-
18	- Athénée: réhabilitation salle de fêtes	loi bud.	6.200.000	7.177.166	7.118.973	58.193	-	-	-	-	-	-
19	- LT Joseph Bech Grevenm. (anc. Bâtim.): mes. transit.	loi bud.	4.000.000	920.073	855.310	64.763	-	-	-	-	-	-
20	- Piscine olympique: rénovat. façades vitrées, vestiaires	loi bud.	4.850.000	6.500.000	253.597	4.699.609	1.200.000	346.794	-	-	-	-
21	- LT hôtelier Diekirch: mise en conformité cuisine	loi bud.	1.800.000	3.000.000	35.033	32.087	100.000	500.000	1.500.000	832.880	-	-
22	- Centre de Logopédie: mise en conformité	loi bud.	9.003.195	1.500.000	73.304	74.126	500.000	500.000	352.570	-	-	-
23	- LT Michel Lucius: démolition aile caduque	loi bud.	6.000.000	750.000	15.574	198.772	-	-	-	-	-	535.654
	Sous-total Ib)	-	35.083.195	26.597.239	12.878.697	6.682.862	2.467.782	1.346.794	1.852.570	832.880	0	535.654
	Total I	-	878.444.576	956.431.282	432.028.114	108.223.570	86.244.841	89.551.861	90.401.219	62.691.805	43.540.000	43.749.872
II. Projets en élaboration												
a) Projets												
24	- Neie Lycée et LTPES (part études)	proj. de loi	PPP	150.000	84.174	5.073	60.753	-	-	-	-	-
25	- Lycée technique agricole à Gilsdorf	proj. de loi	80.000.000	115.000.000	-	20.695	400.000	3.500.000	-	-	-	-
26	- 2ième Ecole europ. et Centre de la petite enfance	proj. de loi	loi garantie	7.628.639	4.337.394	2.836.293	454.952	-	-	-	-	-
	Sous-total IIa)	-	80.000.000	122.778.639	4.421.568	2.862.061	915.705	3.500.000	-	-	-	-

**Dépenses sur fonds spéciaux
Fonds spécial : Fonds d'investissements publics scolaires**

Projets		Lois	Coût prévu	Coût prév. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
b) Loi budgétaire												
27	- Ecole Européenne Lux.-Kirchbg. extension salle sports	loi bud.	2.600.000	3.200.000	-	287.524	2.800.000	112.476				
28	- LT des Arts et Métiers :cantine et sports	loi bud.	3.160.000	28.000.000	225.688	43.507	200.000	2.000.000				
29	- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	proj. de loi	1.740.000	11.109.552	42.622	116.260	-	100.000				
30	- Lycée technique Grevenmacher: nouvelle construction	proj. de loi	20.000.000	22.000.000	-	-	200.000	500.000				
31	- Lycée Hubert Clement: réaménagements		6.000.000	35.000.000	23.186	-	50.000	100.000				
Sous-total IIb)			33.500.000	99.309.552	291.496	447.291	3.250.000	2.812.476				
Total II			113.500.000	222.088.191	4.713.064	3.309.352	4.165.705	6.312.476				
III. Autres projets												
a) Projets												
32	- LT Esch/ Alzette-place Victor Hugo: démolition aile	proj. de loi	55.000.000	55.000.000	-	-	-	-				
33	- LT Bonnevoie:extension et remise en état	proj. de loi	49.578.705	105.000.000	545.934	-	200.000	500.000				
34	- Université Luxembourg-Limpertsberg	proj. de loi	p.m	p.m	-	-	-	-				
35	- LT Michel Lucius Luxembourg	proj. de loi	p.m	p.m	-	-	-	-				
36	- Rénovation Athénée	proj. de loi	80.000.000	85.000.000	43.710	282.603	50.000	500.000				
37	- Lycée Clervaux	proj. de loi	60.000.000	60.000.000	-	-	100.000	500.000				
38	- Lycée funiculaire Differdange	proj. de loi	95.000.000	95.000.000	-	-	50.000	200.000				
39	- Nordstad-Lycée	proj. de loi	80.000.000	80.000.000	-	-	50.000	200.000				
40	- CNFPC Ettelbruck	proj. de loi	50.000.000	50.000.000	-	-	-	100.000				
Sous-total IIIa)			469.578.705	530.000.000	589.644	282.603	450.000	2.000.000				
b) Loi budgétaire												
41	- LT Ettelbruck et LT agricole: infrastr. prioritaires	loi bud.	7.000.000	7.000.000	-	-	50.000	100.000				
42	- Infrastructures sportives à Diekirch	proj. de loi	20.000.000	20.000.000	-	-	50.000	200.000				
Sous-total IIIb)			27.000.000	27.000.000	-	-	100.000	300.000				
Total III			496.578.705	557.000.000	589.644	282.603	550.000	2.300.000				
IV. Nouveaux projets (à déterminer)												
43	- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbr.	loi bud.	38.000.000	38.000.000	-	4.969	200.000	500.000				
44	- Pavillon préfabriqué pour LTPS Esch/Alzette Pôle Sud	loi bud.	20.000.000	20.000.000	-	-	-	250.000				
45	- Lycée Sports-Etudes à Luxembourg (Sportslycee)	loi bud.	15.000.000	15.000.000	-	-	50.000	3.000.000				
46	- Hall des Sports pour l'annexe du LT Dudelange	loi bud.	3.500.000	5.000.000	-	-	-	1.000.000				
47	- Lycée Mondorf	proj. de loi	80.000.000	80.000.000	-	-	-	200.000				
48	- Rénovation Lycée Michel Rodange: études	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000				
49	- Rénovation Athénée: structure temporaire	loi bud.	20.000.000	20.000.000	-	-	-	200.000				
50	- Rénovation LCD annexe Mersch: études	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000				
51	- Lycée de la 2ème chance à Luxembourg-Hamm	loi bud.	40.000.000	40.000.000	-	-	-	5.000.000				
52	- L.T. du Centre: nouv. Construct. Sports et réfectoire	loi bud.	12.000.000	12.000.000	-	-	-	200.000				
53	- L.T. Michel Lucius: nvle. Constr. Terrain bloc 2000	loi bud.	8.000.000	8.000.000	-	-	-	200.000				

(en euros)

Fonds spécial : Fonds d'investissements publics scolaires

		(en euros)									
Projets	Lois	Coût prévu	Coût prév. (global revu)	Exerc. ant.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
54 - Université Lux.-Limpertsbg: transf. anc. Ecole améric.	loi bud.	10.000.000	10.000.000	-	-	10.000	1.000.000				
55 - Logopédie: part études	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000				
56 - Démolition de l'ancien Lycée M. Adam, Pétrange	loi bud.	1.000.000	1.000.000	-	-	-	500.000				
57 - HMC Capellen: nvlle construction	loi bud.	30.000.000	20.000.000	-	-	-	300.000				
Total IV		277.950.000	269.450.000	-	4.969	260.000	12.500.000				
Projet en élaborat., autres projets et projets nouv:								77.500.000	137.000.000	118.000.000	681.050.377
Objectif à atteindre 2011-2013				437.330.822	111.820.494	91.220.546	110.664.337	167.901.219	199.691.805	161.540.000	724.800.249
Total I - IV		1.766.473.281	2.004.969.473	437.330.822	111.820.494	91.220.546	110.664.337	167.901.219	199.691.805	161.540.000	724.800.249

Fonds des routes

Mouvements du Fonds	(en euros)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	123.772.003	152.722.849	154.675.169	124.835.267	120.615.367	107.954.976
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	10.500.000	11.000.000	11.000.000	12.000.000	12.500.000	15.000.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	100.000.000	100.000.000	100.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000
d) Divers	1.443.033	-	-	-	-	-
Total	111.943.033	111.000.000	111.000.000	162.000.000	162.500.000	165.000.000
- Dépenses	82.992.187	136.309.600	201.199.860	237.457.000	250.229.130	227.415.743
- Moins-value retards et aléas de chantiers (20% et 30%)	-	27.261.920	60.359.958	71.237.100	75.068.739	68.224.723
- Dépenses ajustées	82.992.187	109.047.680	140.839.902	166.219.900	175.160.391	159.191.020
- Avoir fin	152.722.849	154.675.169	124.835.267	120.615.367	107.954.976	113.763.956

Fonds spécial: Fonds des routes

(en euros)

Projets	Coût global	Exerc. antér.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
Emprises concernant des projets achevés:									
1 - Emprises Autoroute de Trèves	1.278.438	1.277.214	1.224	-	-				
2 - Emprises Contournement de Luxembourg	5.890.839	5.683.018	207.821	-	-				
3 - Emprises Collectrice du Sud	13.227.510	10.262.396	86.688	-	-				
Sous-total	20.396.787	17.222.628	295.733	-	-				
Liaison avec la Sarre									
4 - Section I	63.351.808	63.351.808	-	-	-				
5 - Section II	192.829.699	192.829.699	-	-	-				
6 - Diverses sections	39.744.859	39.188.627	556.232	-	-				
7 - Bypass Hellange	31.100.000	-	174.765	100.000	1.200.000				
8 - Station de service	10.000.000	-	-	-	-				
9 - Divers: emprises et études	25.996.369	25.732.492	263.877	-	-				
Sous-total	363.022.735	321.102.626	994.874	100.000	1.200.000				
Grande voirie du Nord:									
10 - Echangeur d'Ingeldorf	7.961.966	7.961.966	-	-	-				
11 - Contournement d'Ettelbruck	27.819.064	27.819.064	-	-	-				
12 - Ettelbruck-Niederfeulen (petit contourn. d'Ettelbruck)	10.181.028	10.181.028	-	-	-				
13 - Ettelbruck-Fridhaff	2.496.288	2.496.288	-	-	-				
14 - Contournement de Schieren	20.106.644	20.106.644	-	-	-				
15 - Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	57.233.538	57.233.538	-	-	-				
16 - Contournement Mersch	54.365.570	54.120.141	-	-	-				
17 - Luxembourg-Mersch	630.000.000	389.713.234	48.285.886	45.000.000	45.000.000				
18 - Diverses sections	650.804	650.804	-	-	-				
19 - Contournement d'Olm et de Kehlen	42.000.000	85.560	3.724	200.000	500.000				
20 - Contournement Ettelbruck-Niederfeulen	75.000.000	28.490	91.992	200.000	200.000				
21 - Divers: emprises et études	37.489.426	32.865.311	1.724.115	1.000.000	500.000				
Sous-total	965.304.328	603.262.068	50.105.717	46.400.000	46.200.000				
Divers									
22 - Aménagements sécuritaires (audits)	3.000.000	-	-	500.000	500.000				
23 - Surveillance des chantiers	69.034.793	54.633.022	-	1.500.000	1.500.000				
24 - Aires de service	27.187.412	17.675.126	485.153	1.000.000	1.000.000				
25 - CITA	85.000.000	54.273.211	1.056.054	1.000.000	1.000.000				
26 - Entretien grande voirie	133.048.469	74.084.893	7.221.736	8.000.000	8.000.000				
27 - Modernisation tunnels existants	6.500.000	-	246.701	500.000	2.500.000				
28 - Entretien technique CITA et tunnels	57.302.472	15.391.671	4.668.826	5.000.000	5.000.000				

Fonds spécial: Fonds des routes

		(en euros)							
Projets	Coût global	Exerc. antér.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
55 - Optimisation/dédoublement de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz	133.500.000	67.727	-	100.000	200.000				
56 - Contournement Nord Differdange N31 (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
57 - Contournement Hosingen (études)	40.200.000	-	-	100.000	100.000				
58 - Contournement Troisvierges (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
59 - Contournement Nord Diekirch (études)	250.000	-	-	0	50.000				
60 - Contournement Remich (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
61 - Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
62 - Raccordement échange. Merttert à N1 et Port (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
63 - Nouvel accès SIDOR (études)	200.000	-	-	100.000	100.000				
64 - Desserte intercomm. de Belvaux-Oberkorn-Differd. Niederkorn pour accès friches industrielles (études)	500.000	-	-	100.000	150.000				
65 - Mise à 2x2 voies B7 entre Colmar et Ettelbruck	24.000.000	-	-	100.000	100.000				
66 - Voirie desserte Aéroport	3.580.000	-	-	122.600	500.000				
67 - N7 Gare d'Ettelbruck	12.000.000	-	-	-	300.000				
68 - Relogement CR102 à Mamer	5.200.000	-	-	-	2.000.000				
69 - N10 Redressement Mactrum-Ahn-Hettermillen	6.500.000	-	-	-	1.450.000				
70 - N10 Traversée de Remich	5.000.000	-	-	-	375.000				
71 - N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare	5.365.000	-	-	-	2.000.000				
72 - N28 raccordement N28/N2 à Bous	4.795.000	-	-	-	150.000				
73 - Suppression PN18 à Heisdorf	10.000.000	-	-	-	250.000				
74 - Divers	90.000.000	83.366.774	1.735.118	500.000	500.000				
	1.124.886.025	339.938.519	16.373.737	26.732.600	52.825.000				
Ban de Gasperich									
75 - Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voirie secondaire côté Gluck et Cloche-d'Or	69.950.000	375.045	370.442	250.000	1.500.000				
76 - Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas	-	-	-	-	-				
	32.989.763	-	-	100.000	500.000				
Sous-total	102.939.763	375.045	370.442	350.000	2.000.000				
Mise à 2x3 voies des A3 et A6:									
77 - Croix de Gasperich	14.942.685	13.893.162	9.038	-	-				
78 - Croix de Cessange	12.000.000	-	-	300.000	300.000				
79 - Echangeur Helfenterbrück y compris giratoire provis.	12.868.500	272.549	-	1.000.000	2.000.000				
80 - Gasperich-Aire de Berchem	26.000.000	508.672	205.162	600.000	1.000.000				
81 - Aire de Berchem-Bettembourg	71.000.000	-	-	-	-				

Fonds spécial: Fonds des routes

(en euros)

Projets	Coût global	Exerc. antér.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
82 - Cessange-Bridel	64.175.000	-	-	-	100.000				
83 - Bridel-Mamer	22.700.000	-	-	-	100.000				
Sous-total	223.686.185	14.674.383	214.200	1.900.000	3.500.000				
Liaison Micheville:									
84 - Liaison Micheville (phase 1)	76.000.000	21.207.803	13.963.535	16.200.000	7.000.000				
85 - Liaison Micheville (phase 2)	115.500.000	-	-	28.000.000	35.000.000				
86 - Liaison Micheville (phase3)	62.400.000	-	-	-	1.000.000				
87 - Liaison Micheville emprises	4.000.000	3.403.229	90	-	-				
Sous-total	257.900.000	24.611.032	13.963.625	44.200.000	43.000.000				
Voie normale:									
88 - Chemins Repris: redressement chaussée et reféction revêtements	180.000.000	-	-	5.000.000	16.000.000				
89 - Routes nationales: redressement chaussée reféction revêtements	160.000.000	-	-	5.000.000	11.000.000				
90 - Pistes cyclables: construction et reféction	16.000.000	-	-	500.000	1.000.000				
91 - Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plate-formes intermodales et gares routières	12.000.000	-	-	300.000	3.300.000				
92 - Chemins Repris: entretien lourd		-	-	-	-				
93 - Routes nationales: entretien lourd		-	-	-	-				
94 - Pistes cyclables: entretien lourd		-	-	-	-				
Sous-total	368.000.000	-	-	10.800.000	31.300.000				
Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg:									
96 - Pont Adolphe pont provisoire	54.000.000	-	-	-	200.000				
97 - Passerelle OA 788	11.000.000	656.707	549.971	2.400.000	2.900.000				
	6.150.000	-	-	25.000	75.000				
Sous-total	71.150.000	656.707	549.971	2.425.000	3.175.000				
Divers ouvrages d'art:									
98 - Pont sur la Sure à Moestroff (OA174)	3.469.000	-	0	600.000	1.449.000				
99 - Pont frontalier Moselle à Remich (OA39)	1.221.000	-	8.140	63.000	1.149.860				
100 - Pont frontalier Grevenmacher (OA401)	12.237.000	-	49.680	335.000	1.000.000				
101 - Pont frontalier Echternach (OA383)	2.465.000	-	0	10.000	145.000				
102 - OA498 Insborn et 499 Lultzhausen	22.935.000	-	66.068	329.000	3.210.000				
103 - Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA753)	2.758.000	-	0	120.000	1.880.000				
104 - Pont sur les CFL à Schieren (OA127)	1.931.000	-	0	245.000	1.606.000				
105 - Contrat d'entretien ouvrages d'art	4.000.000	-	0	0	500.000				
106 - Elargissement du viaduc Haute-Syre(OA1134) sur A1	800.000	-	0	0	300.000				

Fonds spécial: Fonds des routes

		(en euros)							
Projets	Coût global	Exerc. antér.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Exerc. ultér.
107 - Nouveau viaduc de Mersch (OA202) (études)	10.000.000	-	0	100.000	500.000				
108 - Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA208 mise à double voie de la ligne ferrov. Luxembg.-Pet.	-	-	-	-	-				
109 - Assainissement divers ouvrages d'art	5.100.000	-	0	100.000	200.000				
110 - Ouvrages d'Art: entretien lourd	50.000.000	-	0	1.500.000	7.060.000				
Sous-total	116.916.000	-	123.888	3.402.000	18.999.860				
Objectif à atteindre 2011-2013	-	-	-	-	-	237.457.000	250.229.130	227.415.743	1.161.355.296
Total	3.614.201.823	1.321.843.008	82.868.299	136.309.600	202.199.860	237.457.000	250.229.130	227.415.743	1.161.355.296

Fonds pour la loi de garantie

(en euros)

Mouvements du Fonds	2007	2008	2009	2010	2011	2012
- Avoir début	96.868.333	56.496.885	43.124.789	2.687.567	-62.041.223	-146.920.956
- Alimentations						
a) Alimentation normale	7.350.000	50.000.000	33.100.000	8.500.000	8.800.000	9.000.000
b) Location/vente	7.009.886	7.185.133	7.364.761	7.548.881	7.737.603	7.931.043
c) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	14.359.886	57.185.133	40.464.761	16.048.881	16.537.603	16.931.043
- Dépenses	54.731.334	70.557.229	80.901.983	80.777.671	101.417.336	100.489.297
- Avoir fin	56.496.885	43.124.789	2.687.567	-62.041.223	-146.920.956	-230.479.210

Fonds spécial: Fonds pour la loi de garantie

PROJETS en milliers d'euros		2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ex. antér.
(en milliers d'euros)								
A.	Projets en état de remboursement							
	a) Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)							
	- Bâtiment Eurostat Lux.-Kirchberg	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total							
	b) Location-vente							
	Fonds Kirchberg							
	- Centre polyvalent de l'enfance Kirchberg	-	-	-	-	-	-	-
	- Bâtiment administratif Kirchberg	-	-	-	-	-	-	-
	- Extensions Cour de justice CE Kirchb.	-	-	-	-	-	-	-
	- + mesures transitoires	159,5	-	-	-	-	-	55.4.93.001
	Sous-total	159,5						
	c) Autres							
	- Centre informatique Luxembourg-Gare	1.103,4	1.128,8	1.128,8	1.128,8	1.128,8	-	-
	- Contournement de Differdange	1.022,3	1.082,1	-	-	-	-	-
	- Bâtiment admin. Gendarmerie Esch/Alz.	322,5	51,5	315,4	-	-	-	-
	- Missions diplomatiques Bruxelles	1.916,5	2.380,5	2.380,5	2.380,5	2.380,5	2.380,5	9.522,0
	- Campus scolaire Geessekneppchen	12.927,6	13.500,0	13.500,0	13.500,0	13.500,0	13.500,0	135.000,0
	- Centre nat. sportif et culturel Kirchberg	8.247,7	8.983,0	8.983,0	8.983,0	8.983,0	8.983,0	89.830,0
	- Centre de recherche public Henri Tudor	1.167,2	1.207,7	1.207,7	1.207,7	1.207,7	1.207,7	15.700,0
	Sous-total	26.707,2	28.333,5	27.515,4	27.200,0	27.200,0	26.071,2	250.052,0
B.	Projets en voie de construction							
	Location-vente							
	- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	6.998,3	6.966,8	6.966,8	6.966,8	6.966,8	6.966,8	90.567,9
	- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit	2.775,8	10.799,8	10.799,8	10.799,8	10.799,8	10.799,8	140.397,5
	- Nouvelle aérogare du Findel	7.259,8	11.400,0	18.919,1	18.919,1	18.919,1	18.919,1	302.706,2
	- Parking Findel	3.555,7	5.600,0	9.057,4	9.057,4	9.057,4	9.057,4	144.918,2
	Sous-total	20.589,6	34.766,6	45.743,1	45.743,1	45.743,1	45.743,1	678.589,8
C.	Projets non entamés							
	Location-vente							
	- Deuxième Ecole Européenne	-	-	-	-	20.443,8	20.443,8	367.988,4
	Sous-total	-	-	-	-	20.443,8	20.443,8	367.988,4

Fonds spécial: Fonds pour la loi de garantie

(en milliers d'euros)

PROJETS en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ex. antér.
D.							
Autres Projets							
Location-vente							
- 4e extension du Palais de Justice CE à Lux.-Kirchberg	-	24.000,0	29.609,0	29.609,0	29.609,0	29.609,0	444.135,2
Sous-total	-	24.000,0	29.609,0	29.609,0	29.609,0	29.609,0	444.135,2
Total A.-D.	47.296,8	87.100,1	102.867,5	102.552,1	122.995,9	121.867,1	1.740.765,4
E.							
Locations avec option d'achat							
- Tours dits A et B à Luxembourg-Kirchberg	7.275,2	7.457,1	7.643,5	7.834,6	8.030,5	8.231,2	n.a.
Total sans D. et sans garanties théoriques	54.572,0	70.557,2	80.902,0	80.777,7	101.417,4	100.489,3	1.296.630,2

Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Mouvements du Fonds	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Avoir début	17.498.477	31.040.662	30.340.662	15.140.662	10.640.662	6.990.662
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	55.025.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000
b) Alimentation supplémentaire	10.000.000	10.000.000	-	-	-	-
Total	65.025.000	65.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000	55.000.000
- Dépenses	51.482.815	73.000.000	78.000.000	70.000.000	69.000.000	68.000.000
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 15%)	-	7.300.000	7.800.000	10.500.000	10.350.000	10.200.000
- Dépenses ajustées	51.482.815	65.700.000	70.200.000	59.500.000	58.650.000	57.800.000
- Avoir fin	31.040.662	30.340.662	15.140.662	10.640.662	6.990.662	4.190.662

Fonds spécial: Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Liquidations 2007	Liquidations 2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ministère d'Etat	Entretien	17.327.486,37	1.625.820	1.822.667	2.165.000	4.689.000	2.325.000	2.350.000	2.350.000
	Rénovation		1.364.445	1.488.076	1.440.000	947.000	1.525.000	1.550.000	1.550.000
Ministère des Affaires Etrangères	Entretien	21.492.418,64	261.375	334.591	725.000	3.742.000	800.000	800.000	800.000
	Rénovation		1.553.966	3.263.452	3.125.000	3.975.000	3.225.000	3.175.000	3.175.000
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural	Entretien	8.268.215,00	711.874	1.436.341	1.308.000	643.000	1.271.000	1.449.000	1.449.000
	Rénovation		203.860	561.496	575.000	226.000	591.000	595.000	595.000
Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme	Entretien	889.321,55	508.013	650.000	733.000	417.000	680.000	854.000	854.000
	Rénovation		78.071	77.250	212.000	148.000	110.000	132.000	132.000
Ministère de la Culture	Entretien	19.351.053,28	22.617	40.926	57.000	18.000	60.000	62.000	62.000
	Rénovation		55.454	36.325	155.000	130.000	50.000	70.000	70.000
Ministère du Développement Durable et des Infrastructures	Entretien	26.313.000,00	1.793.780	2.477.273	3.350.000	2.805.000	3.035.000	2.945.000	2.945.000
	Rénovation		1.007.944	1.487.205	1.750.000	2.020.000	1.400.000	1.400.000	1.400.000
- Département Aménagement du territoire	Entretien		785.836	990.068	1.600.000	785.000	1.635.000	1.545.000	1.545.000
	Rénovation		-	-	-	8.025.000	6.156.000	6.041.000	6.091.000
- Département Environnement	Entretien		-	-	-	600.000	600.000	600.000	600.000
	Rénovation		-	-	-	1.000	1.000	1.000	1.000
- Département Transports	Entretien		-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
	Rénovation		-	-	-	803.000	1.495.000	1.460.000	1.460.000
- Département Travaux publics	Entretien		-	-	-	40.000	560.000	560.000	560.000
	Rénovation		-	-	-	763.000	935.000	900.000	900.000
- Département Travaux publics	Entretien		-	-	-	2.839.000	590.000	610.000	610.000
	Rénovation		-	-	-	439.000	455.000	460.000	460.000
- Département Travaux publics	Entretien		-	-	-	2.400.000	135.000	150.000	150.000
	Rénovation		-	-	-	4.377.000	4.065.000	3.965.000	4.015.000
- Département Travaux publics	Entretien		-	-	-	1.002.000	2.140.000	2.140.000	2.140.000
	Rénovation		-	-	-	3.375.000	1.925.000	1.825.000	1.875.000

Fonds spécial: Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Liquidations 2007	Liquidations 2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	Entretien	645.879,10	18.353	13.526	165.000	62.000	127.000	130.000	130.000
	Rénovation		18.353	13.526	30.000	12.000	35.000	35.000	35.000
Ministère de l'Education nationale et Formation professionnelle	Entretien	96.905.552,72	10.643.793	14.031.760	13.370.000	14.880.000	14.710.000	14.535.000	14.735.000
	Rénovation		6.338.190	8.752.703	6.825.000	7.413.000	7.085.000	7.210.000	7.210.000
Ministère de l'Égalité des Chances	Entretien	513.812,21	4.305.604	5.279.057	6.545.000	7.467.000	7.625.000	7.325.000	7.525.000
	Rénovation		24.793	101.019	125.000	38.000	85.000	70.000	70.000
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Entretien	3.090.000,00	23.162	5.159	25.000	3.000	25.000	25.000	25.000
	Rénovation		1.631	95.860	100.000	35.000	60.000	45.000	45.000
Ministère de l'Environnement	Entretien		0	0	0	840.000	750.000	750.000	750.000
	Rénovation					440.000	400.000	400.000	400.000
Ministère de la Famille et de l'Intégration	Entretien	3.726.997,09	919.212	1.288.285	1.519.500	0	0	0	0
	Rénovation		132.728	618.732	550.000				
Ministère de la Famille et de l'Intégration	Entretien	62.595.577,22	786.485	669.553	969.500	10.767.000	9.489.000	9.712.000	9.812.000
	Rénovation		4.970.889	8.994.688	8.850.000				
Ministère des Finances	Entretien		1.723.764	3.413.337	2.625.000	3.170.000	3.254.000	3.327.000	3.327.000
	Rénovation		3.247.125	5.581.352	6.225.000	7.597.000	6.235.000	6.385.000	6.485.000
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	Entretien	21.684.287,08	1.194.923	2.233.365	2.905.000	2.556.000	4.090.000	4.340.000	4.365.000
	Rénovation		876.502	1.682.086	1.650.000	1.579.000	1.965.000	2.015.000	2.015.000
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	Entretien	7.275.715,84	318.420	551.278	1.255.000	977.000	2.125.000	2.325.000	2.350.000
	Rénovation		451.087	407.629	1.303.000	725.000	1.410.000	1.477.000	1.502.000
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	Entretien		427.702	366.834	1.240.000	725.000	1.325.000	1.352.000	1.352.000
	Rénovation		23.386	40.795	63.000	0	85.000	125.000	150.000

Fonds spécial: Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Liquidations 2007	Liquidations 2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région		19.798.055,45	631.928	699.128	745.000	3.839.000	4.645.000	4.619.000	4.619.000
	Entretien Rénovation		174.682 457.246	321.403 377.725	265.000 480.000	1.474.000 2.365.000	1.724.000 2.921.000	1.724.000 2.895.000	1.724.000 2.895.000
Ministère de la Justice	Entretien Rénovation	40.052.583,44	6.776.033 2.512.747 4.263.286	6.534.551 3.668.577 2.865.973	7.808.000 2.835.000 4.973.000	3.984.000 1.320.000 2.664.000	4.800.000 1.775.000 3.025.000	5.225.000 1.825.000 3.400.000	4.925.000 1.825.000 3.100.000
	Entretien Rénovation	65.500,00	0	0	0	27.000 2.000 25.000	12.500 2.500 10.000	13.000 3.000 10.000	13.000 3.000 10.000
Ministère de la Santé	Entretien Rénovation	21.583.281,49	2.586.996 1.252.252 1.334.744	2.134.285 1.209.095 925.190	3.242.000 1.453.000 1.789.000	3.113.000 596.000 2.517.000	3.347.000 1.612.000 1.735.000	3.630.000 1.650.000 1.980.000	3.530.000 1.650.000 1.880.000
	Entretien Rénovation	481.597,86	1.739 1.739 0	12.858 12.858 0	35.000 35.000 0	2.000 2.000 0	290.000 40.000 250.000	70.000 40.000 30.000	70.000 40.000 30.000
Département ministériel des Sports	Entretien Rénovation	6.997.849,31	865.974 490.752 375.222	988.875 732.208 256.667	1.120.000 775.000 345.000	268.000 218.000 50.000	1.271.000 836.000 435.000	1.232.000 852.000 380.000	1.252.000 852.000 400.000
	Entretien Rénovation	1.007.040,35	132.360 45.711 86.648	374.180 181.929 192.252	500.500 400.000 100.500	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Ministère du Travail et de l'Emploi	Entretien Rénovation	348.642,61	7.074 1.305 5.769	95.568 823 94.745	22.000 22.000 0	10.000 10.000 0	68.000 26.000 42.000	73.000 28.000 45.000	73.000 28.000 45.000
	Entretien Rénovation	7.850.287,81	1.680.714 866.318 814.395	2.100.574 1.290.966 809.609	4.069.000 1.944.000 2.125.000	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

Fonds spécial: Fonds d'entretien et de rénovation

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Budget pluriannuel	Liquidations 2007	Liquidations 2008	2009	2010	2011	2012	2013
Divers Ministères et services	Entretien	17.852.190,04	799.616	2.332.574	2.995.000	2.310.000	3.160.000	3.055.000	3.200.000
	Rénovation		773.797	2.118.912	1.870.000	1.525.000	1.915.000	1.900.000	1.900.000
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat		8.795.493,40	25.819	213.663	1.125.000	785.000	1.245.000	1.155.000	1.300.000
			32.528	62.966	700.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Projets PME		20.000.000,00	0	0	10.000.000	10.000.000	0	0	0
					4.000.000	4.500.000			
					6.000.000	5.500.000			
Total		434.911.838	37.501.523	51.482.814	69.634.000	75.706.000	66.376.500	67.023.000	67.188.000
Réserve					3.366.000	2.294.000	4.623.500	4.977.000	5.812.000
					73.000.000	78.000.000	71.000.000	72.000.000	73.000.000

Les chiffres 2007-2009 du département Aménagement du territoire se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de l'Intérieur

Les chiffres 2007-2009 du département Environnement se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de l'Environnement

Les chiffres 2007-2009 du département Transports se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Transports

Les chiffres 2007-2009 du département Travaux Publics se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Travaux Publics

Les chiffres 2007-2009 du Ministère de l'Enseignement supérieur se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère de la Culture

Les chiffres 2007-2009 du Ministère du Logement se trouvent dans les colonnes correspondantes sous Ministère des Classes Moyennes